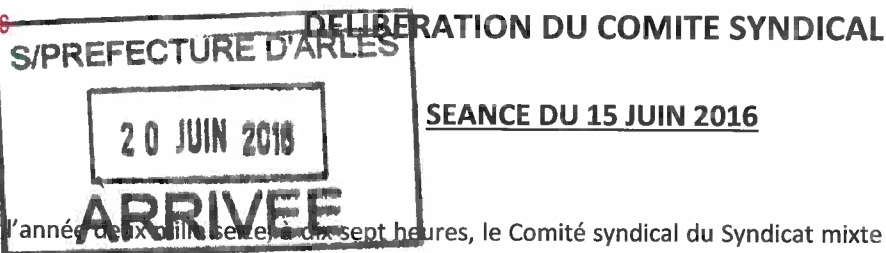




Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année des Alpilles se le, à dix heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-38

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2015

Madame la Vice Présidente expose :

- Que l'approbation du Compte de Gestion est préalable au vote du Compte Administratif ;
- Que le Compte de Gestion 2015 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat dûment visé et certifié est concordant avec le Compte Administratif 2015 du Syndicat et notamment pour les résultats de l'exercice ;
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de la 1ère Vice Présidente ;

Vu le Compte de Gestion 2015 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat ;

Constatant que ledit Compte de Gestion est en conformité avec le Compte Administratif 2015 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	3	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
Pour	Contre	Abstention
38	0	0

En exercice : 64
Votants : 38

Décide :

- D'approuver le Compte de Gestion 2015 ci-annexé ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président,
Jean Mangion



013208

TRES. MAUSSANE-VALLEEDES BAUX

Etat d'anomalies des controles comptables

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ORIGINE DOCUMENT : jean-michel.pugniere

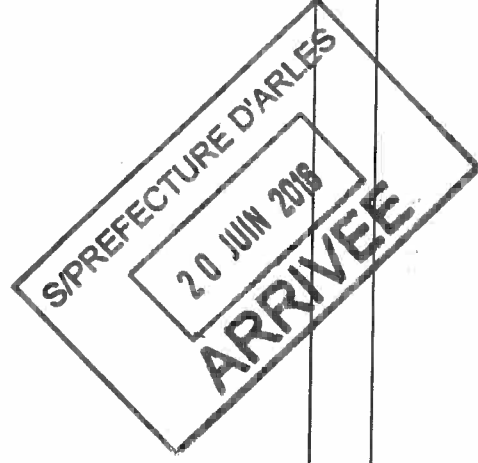
Oid du poste comptable : 013208

Oid de l'exercice: 2015

Oid du budget collectivite : 24100

Date execution des controles : 26/01/2016

CCA correspondant à la demande de visa du CDG : 1



24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

État d'anomalies des contrôles comptables

Arrêté à la date du 26/01/2016

N°	Anomalie	Observations du comptable
10_01	141 -L' immobilisation en cours suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2313-62	
10_01	141 -L' immobilisation en cours suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2317-124	
10_01	141 -L' immobilisation en cours suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2318-6	
10_02	1476 -L' immobilisation incorporelle suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2031-44	
10_02	1476 -L' immobilisation incorporelle suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2033-25	
12_01	1482 -Le crédit du compte 1068 retrace des opérations autres que celles liées à l'affectation du résultat	

013208

TRES. MAUSSANE--VALLEEDES BAUX

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ORIGINE DOCUMENT : jean-michel.pugniere

Libellé du poste comptable : TRES. MAUSSANE--VALLEE
Budget collectivité : SMG PARC REGION. DES ALPILLE

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

013208

TRES. MAUSSANE-VALLEEDES BAUX

Etat d'anomalies des controles comptables

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ORIGINE DOCUMENT : jean-michel.pugniere

Oid du poste comptable : 013208

Oid de l'exercice: 2015

Oid du budget collectivite : 24100

Date execution des controles : 26/01/2016

CCA correspondant à la demande de visa du CDG : 1

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

État d'anomalies des contrôles comptables

Arrêté à la date du 26/01/2016

N°	Anomalie	Observations du comptable
10_01	141 -L' immobilisation en cours suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2313-62	
10_01	141 -L' immobilisation en cours suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2317-124	
10_01	141 -L' immobilisation en cours suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2318-6	
10_02	1476 -L' immobilisation incorporelle suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2031-44	
10_02	1476 -L' immobilisation incorporelle suivante n'a pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans 2033-25	
12_01	1482 -Le crédit du compte 1068 retrace des opérations autres que celles liées à l'affectation du résultat	

013208

TRES. MAUSSANE-VALLEEDES BAUX

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ORIGINE DOCUMENT : jean-michel.pugniere

Libellé du poste comptable : TRES. MAUSSANE-VALLEE
Budget collectivité : SMG PARC REGION. DES ALPILLE

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

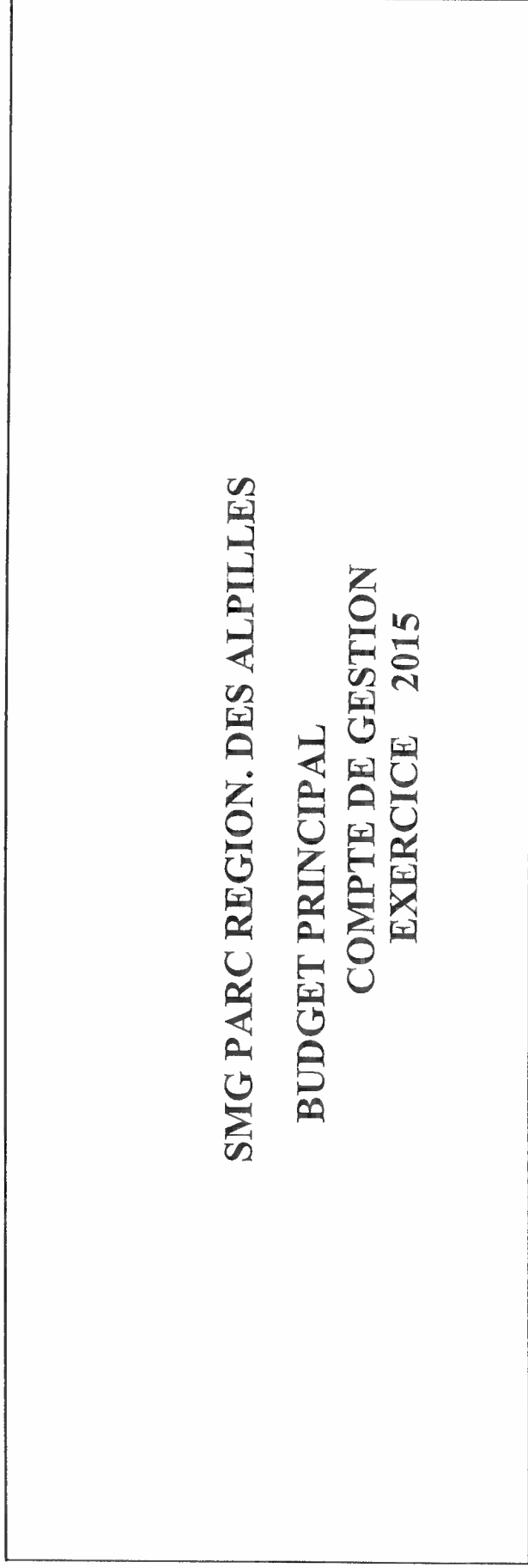
IDENTIFIANT BUDGET 24100

TRES. MAUSSANE-VALLEEDES BAUX

N° de SIRET 25130201400039

N° CODIQUE 013208

Date d'édition : 26/01/2016



SMG PARC REGION. DES ALPILLES
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2015

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M. Jean-Michel PUGNIÈRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2015 AU 26/01/2016

013208

TRES. MAUSSANE-VALLEEDES BAUX

Date d'édition : 26/01/2016

L4.0.009.019

Population : 189916

Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h

Vote par Nature avec ref. fonct.

Exercice 2015

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	36
2 Situation des valeurs inactives	55
4EME PARTIE : Page des signatures	56

SITUATION PATRIMONIALE

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	744,08		
Terrains	8,08	Dotations	99,86
Constructions	1 387,64	Fonds globalisés	1 028,61
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	176,27	Réserves	260,31
Immobilisations corporelles en cours	6 524,47	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Report à nouveau	859,15
Autres immobilisations corporelles	337,16	Résultat de l'exercice	287,78
Total immobilisations corporelles (nettes)	8 433,62	Subventions transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Subventions non transférables	7 326,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 177,70	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
Stocks	0,00	Autres fonds propres	0,00
Créances	121,07	TOTAL FONDS PROPRES	9 861,78
Valeurs mobilières de placement	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Disponibilités	1 094,66	Dettes financières à long terme	460,92
Autres actifs circulants	0,00	Fournisseurs (2)	66,45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 215,73	Autres dettes à court terme	4,27
Comptes de régularisations	0,00	Total dettes à court terme	70,72
		TOTAL DETTES	531,64
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	10 393,43	TOTAL PASSIF	10 393,43

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exerciceN+1

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES
BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
	Subventions d'équipement versées					
	Autres immobilisations incorporelles	746 038,20	1 962,84	744 075,36	1 002 109,01	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Terrains en toute propriété	8 076,65	0,00	8 076,65	8 076,65	
	Constructions en toute propriété	1 387 637,25	0,00	1 387 637,25	1 387 637,25	
	Construction sur sol autrui en tte prop					
	Réseaux installations voirie rés divers	176 273,74	0,00	176 273,74	0,00	
	Collections et oeuvres d'art					
	Autres immobilisations corporelles	355 568,53	18 404,63	337 163,90	337 536,26	
	Immobilisations corporelles en cours	6 524 472,10	0,00	6 524 472,10	5 193 837,96	
	Immo affecté à service non personnalisé					
	Immo en concess afferm à dispo immo aff					
	Terrains reçus au titre de mise à dispo					
	Construc reçues au titre mise à dispo					
	Construction sur sol autrui mise à dispo					
	Réseaux installations voirie rés divers					
	Autres immobilisations corporelles					
	Terrains reçus au titre d'affectation					
	MONTANT A REPORTER	9 198 066,47	20 367,47	9 177 699,00	7 929 197,17	

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
	REPORT	9 198 066,47	20 367,47	9 177 699,00	7 929 197,17	
	Construct reçues au titre d'affectation					
	Construct sol d'autrui au titre affectat					
ACTIF	Réseaux installations voirie rés divers					
	Collections et oeuvres d'art					
	Autres immobilisations corporelles					
	Participations et créances rattachées					
IMMOBILISE	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Avances en garanties d'emprunt					
	Autres créances					
(SUITE)	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	9 198 066,47	20 367,47	9 177 699,00	7 929 197,17	



24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES
BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
POUR RISQUES			
ET CHARGES			

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	2 212,70	1 633,20
Produits des services	8,75	0,30
Autres produits	0,15	0,10
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 221,59	1 633,70
Traitements, salaires, charges sociales	935,91	910,30
Achats et charges externes	712,91	582,30
Participations et interventions	27,03	27,50
Dotations aux amortissements et provisions	12,02	3,60
Autres charges	34,78	17,80
Charges courantes non financières	1 722,65	1 541,60
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	498,95	92,10
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	23,49	25,80
RESULTAT COURANT FINANCIER	-23,49	-25,80
RESULTAT COURANT	475,46	66,30
Produits exceptionnels	1,45	22,40
Charges exceptionnelles	189,13	0,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-187,68	21,70
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	287,78	88,00

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

COMPTES DE RESULTAT 2015

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	8 747,74	365,50
Production stockée		
Travaux en régie		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	148,22	113,39
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	2 212 698,00	1 633 286,41
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	2 221 593,96	1 633 765,30
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	656 218,83	645 777,37
Charges sociales	279 688,63	264 527,17
Achats et charges externes	712 914,92	582 384,02
Impôts et taxes	17 240,07	17 802,52
Dotations amortissements des immob	12 018,12	3 621,79
Dot amort sur charges à répartir		

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

COMPTE DE RESULTAT 2015

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -
Dotations aux provisions		
Autres charges	17 539,56	
Contingents et participations	27 026,00	27 530,00
Subventions		
TOTAL II	1 722 646,13	1 541 642,80
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	498 947,83	92 122,40
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valcurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	23 488,88	25 826,28
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	23 488,88	25 826,28

24100 --SMG PARC REGION. DES ALPILLES

COMPTE DE RESULTAT 2015

POSTES	EXERCICEN	EXERCICEN -]
B -RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-23 488,88	-25 826,28
A + B -RESULTAT COURANT	475 458,95	66 296,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	198,13	20 954,05
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Prod exception capital : Autres opér	1 247,26	1 466,25
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 445,39	22 420,30
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion- Autresopérations	189 127,02	679,75
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transfà investist		
Charg except op capital- Autresopérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	189 127,02	679,75
C -RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-187 681,63	21 740,55

ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 565 757,29	2 837 244,41	6 403 001,70
Titres de recettes émis (b)	1 410 164,11	2 265 502,74	3 675 666,85
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b -c)	1 410 164,11	2 265 502,74	3 675 666,85
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 565 757,29	2 837 244,41	6 403 001,70
Mandats émis (f)	1 426 264,25	1 977 725,42	3 403 989,67
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f -g)	1 426 264,25	1 977 725,42	3 403 989,67
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d -h) Excédent		287 777,32	271 677,18
(h -d) Déficit	16 100,14		

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	5 645,96	0,00	-16 100,14	8 541,34	-1 912,84
Fonctionnement	848 543,81	0,00	287 777,32	10 601,40	1 146 922,53
TOTAL I	854 189,77	0,00	271 677,18	19 142,74	1 145 009,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	854 189,77	0,00	271 677,18	19 142,74	1 145 009,69

Les reports ont été augmentés suite à l'intégration de la collectivité SI Amnngt des Alpilles des montants suivants : po
ur le 001 = 8541.34 " le 002 = 10601.40

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (62 622,76		62 622,76
103	Plan de relance FCTVA	256 656,00		256 656,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	319 278,76		319 278,76
1321	Etat et Etablissements Nationaux	51 623,96		51 623,96
1322	Région	281 103,67		281 103,67
1323	Département	297 357,00		297 357,00
13241	Communes membres du GFP	75 125,55		75 125,55
13248	Autres Communes	11 987,26		11 987,26
13251	GFP de rattachement	18 898,71		18 898,71
1327	Budget communautaire et fonds structurel	31 540,65		31 540,65
1388	Autres subv invest non transférables aut	26 270,10		26 270,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	793 906,90		793 906,90
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	22 196,64		22 196,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	22 196,64		22 196,64
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 135 382,30		1 135 382,30
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 135 382,30		1 135 382,30
28051	Concessions et droits similaires	420,00		420,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	2 606,16		2 606,16
28188	Amortissements autres immobilisations co	8 991,96		8 991,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 018,12		12 018,12
2031	Frais d'études	260 070,89		260 070,89
2033	Frais d'insertion	2 692,80		2 692,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	262 763,69		262 763,69
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	274 781,81		274 781,81

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	769,82		769,82
60612	Achats non stockés de fournitures non st	6 687,73		6 687,73
60622	Achats non stockés de carburants	6 035,34		6 035,34
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	57,77		57,77
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	13 518,82		13 518,82
6064	Achats non stockés de fournitures admini	2 954,26		2 954,26
6068	Achats non stockés d'autres matières et	40,00		40,00
6132	Services extérieurs – locations immobili	23 570,62		23 570,62
6135	Services extérieurs – locations mobilièr	33 789,58		33 789,58
61521	Services extérieurs – entretien et répar	2 026,08		2 026,08
61522	Services extérieurs – entretien et répar	834,48		834,48
61551	Services extérieurs – entretien et répar	1 617,01		1 617,01
61558	Services extérieurs – entretien et répar	386,95		386,95
6156	Services extérieurs – maintenance	14 589,05		14 589,05
616	Primes d'assurance	42 854,09		42 854,09
617	Services extérieurs – études et recherch	14 113,00		14 113,00
6182	Services extérieurs – divers – documenta	2 242,10		2 242,10
6184	Services extérieurs – divers – versement	1 850,00		1 850,00
6185	Services extérieurs – divers – frais de	596,00		596,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	593,95		593,95
6226	Rémunération d'intermédiaireset honorai	1 350,00		1 350,00
6227	Rémunération d'intermédiaireset honorai	2 400,00		2 400,00
6228	Rémunération d'intermédiaireset honorai	412 810,20		412 810,20
6231	Publicité publications relations publicqu	2 422,80		2 422,80

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
6232	Publicité publications relations public	930,00		930,00
6233	Publicité publications relations public	24 563,53		24 563,53
6237	Publicité publications relations public	33 154,87		33 154,87
6238	Publicité publications relations public	915,25		915,25
6251	Déplacements missions et réceptions --vo	3 834,50		3 834,50
6256	Déplacements missions et réceptions --mi	22 394,93		22 394,93
6257	Déplacements missions et réceptions --ré	12 982,77		12 982,77
6261	Frais d'affranchissement	8 452,15		8 452,15
6262	Frais de télécommunications	13 985,77		13 985,77
6283	Autres services extérieurs --frais de ne	3 591,50		3 591,50
	Charges à caractère général	712 914,92		712 914,92
6332	Cotisations versées au FNAL	586,97		586,97
6336	Cotisation au centre national et au cent	14 868,91		14 868,91
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	1 784,19		1 784,19
64111	Personnel titulaire --rémunération princ	281 723,42		281 723,42
64112	Personnel titulaire --nbi supplément fam	5 705,37		5 705,37
64118	Personnel titulaire --autres indemnités	73 481,71		73 481,71
64131	Personnel non titulaire --rémunération	333 703,03		333 703,03
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	143 321,82		143 321,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	99 260,28		99 260,28
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	18 848,26		18 848,26
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	16 008,27		16 008,27
6475	Autres charges sociales --médecine du tr	2 250,00		2 250,00
6488	Autres charges de personnel	4 068,69		4 068,69

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	42 463,39		42 463,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	42 463,39		42 463,39
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	8 747,74		8 747,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	8 747,74		8 747,74
74711	Participations de l'Etat-emplois jeune	100 000,00		100 000,00
74718	Autres participations de l'Etat	61 823,17		61 823,17
7472	Participations - Régions	1 062 863,52		1 062 863,52
7473	Participations - Départements	346 093,91		346 093,91
74741	Participations des Communes membres du G	135 533,75		135 533,75
74748	Participations des autres Communes	95 577,28		95 577,28
74758	Participation - Autres Groupements	6 639,00		6 639,00
7477	Participations - budget communautaire et	142 766,32		142 766,32
7478	Participations - autres organismes	261 401,05		261 401,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	2 212 698,00		2 212 698,00
758	Produits divers de gestion courante	148,22		148,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	148,22		148,22
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	198,13		198,13
7788	Produits exceptionnels divers	1 247,26		1 247,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 445,39		1 445,39
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 265 502,74		2 265 502,74
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	2 265 502,74		2 265 502,74

**COMPTABILITE
DES DENIERS ET VALEURS**

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Sociétés	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation				99 861,32				99 861,32		99 861,32
1022	FACTVA		684 458,40		24 874,66		62 622,76		771 955,82		771 955,82
	Sous Total compte 1022		684 458,40		24 874,66		62 622,76		771 955,82		771 955,82
	Sous Total compte 102		684 458,40		124 735,98		62 622,76		871 817,14		871 817,14
103	Plan de relance FACTVA						256 656,00		256 656,00		256 656,00
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		254 324,46		5 990,19				260 314,65		260 314,65
	Sous Total compte 106		254 324,46		5 990,19				260 314,65		260 314,65
	Sous Total compte 10		938 782,86		130 726,17		319 278,76		1 388 787,79		1 388 787,79
110	Report à nouveau solde créditeur		760 507,11		98 638,10				859 145,21		859 145,21
	Sous Total compte 11		760 507,11		98 638,10				859 145,21		859 145,21
12	Résultat exercice excéd déficit		88 036,70		88 036,70				88 036,70		88 036,70
	Sous Total compte 12		88 036,70		88 036,70				88 036,70		88 036,70
1321	Etat et EPN		416 687,66		19 482,98		51 623,96		487 794,60		487 794,60

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES
Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Région		2 614 935,41				281 103,67		2 896 039,08		2 896 039,08
1323	Dépt		1 870 277,56		28 507,97		297 357,00		2 196 142,53		2 196 142,53
13241	Communes membres du GFP		783 236,03				75 125,55		858 361,58		858 361,58
13248	Autres communes		193 313,41				11 987,26		205 300,67		205 300,67
	Sous Total compte 1324		976 549,44				87 112,81		1 063 662,25		1 063 662,25
13251	GFP de rattachement						18 898,71		18 898,71		18 898,71
13258	Autres groupements		20 135,69						20 135,69		20 135,69
	Sous Total compte 1325		20 135,69						20 135,69		20 135,69
1326	Autres EPL		209 339,26				18 898,71		39 034,40		39 034,40
1327	Budget communautaire fonds structurels		138 163,24				31 540,65		169 703,89		169 703,89
1328	Autres		231 990,57		6 097,96				238 088,53		238 088,53
	Sous Total compte 132		6 478 078,83		54 088,91		767 636,80		7 299 804,54		7 299 804,54
1388	Autres suby invest non transf autres						26 270,10		26 270,10		26 270,10

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides		
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
	Sous Total compte 138							26 270,10				26 270,10
	Sous Total compte 13		6 478 078,83		54 088,91			793 906,90				7 326 074,64
1641	Emprunts en euros		217 981,44			57 057,71				57 057,71		
	Sous Total compte 164		217 981,44			57 057,71				57 057,71		160 923,73
	Autres emprunts et dettes											160 923,73
1678	Sous Total compte 167		300 000,00									300 000,00
	Sous Total compte 16		300 000,00									300 000,00
	Sous Total compte 16		517 981,44			57 057,71				57 057,71		300 000,00
	Total classe 1		8 783 386,94	88 036,70	283 453,18	57 057,71		145 094,41		0,00		460 923,73
2031	Frais d'études	978 845,55				1 113 185,66						10 034 931,37
2033	Frais d'insertion	5 624,29				260 070,89		978 845,55		718 774,66		
	Sous Total compte 203	984 469,84				2 692,80				2 931,49		
	Concessions et droits similaires	19 182,05				262 763,69		984 469,84		721 706,15		
2051	Sous Total compte 205	19 182,05				5 150,00		24 332,05		24 332,05		
	Sous Total compte 205	19 182,05				5 150,00		24 332,05		24 332,05		

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 20	1 003 651,89				5 150,00	262 763,69	1 008 801,89	262 763,69	746 038,20	
2117	Bois et forêts	8 076,65						8 076,65		8 076,65	
	Sous Total compte 211	8 076,65						8 076,65		8 076,65	
2138	Autres constructions	1 387 637,25						1 387 637,25		1 387 637,25	
	Sous Total compte 213	1 387 637,25						1 387 637,25		1 387 637,25	
21538	Autres réseaux			176 273,74				176 273,74		176 273,74	
	Sous Total compte 2153			176 273,74				176 273,74		176 273,74	
	Sous Total compte 215			176 273,74				176 273,74		176 273,74	
2181	Instal galés agenc amngts divers	77 670,66						77 670,66		77 670,66	
2182	Mat de transport	15 900,00						15 900,00		15 900,00	
2183	Mat bureau mat informatique	106 420,38				4 645,12		111 065,50		111 065,50	
2184	Mobilier	20 845,82				366,12		21 211,94		21 211,94	
2188	Autres immobilisations corporelles	123 505,91				6 214,52		129 720,43		129 720,43	

24100 – SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 218	344 342,77				11 225,76		355 568,53		355 568,53	
	Sous Total compte 21	1 740 056,67		176 273,74		11 225,76		1 927 556,17		1 927 556,17	
2312	Agencements et aménagements de terrains	904 454,16				64 667,67		969 121,83		969 121,83	
2313	Constructions	493 772,53				1 090 653,99		1 584 426,52		1 584 426,52	
2315	Instal mat outil techn					24 490,50		24 490,50		24 490,50	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	3 783 485,35				150 821,98		3 934 307,33		3 934 307,33	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	12 125,92						12 125,92		12 125,92	
	Sous Total compte 231	5 193 837,96				1 330 634,14		6 524 472,10		6 524 472,10	
238	Avances aptes vers sur immob corpo					22 196,64		22 196,64		22 196,64	
	Sous Total compte 23	5 193 837,96				1 352 830,78		6 546 668,74		6 546 668,74	0,00
28051	Concessions et droits similaires					22 196,64		22 196,64		22 196,64	
	Sous Total compte 2805	1 542,84				420,00		1 962,84		1 962,84	
	Sous Total compte 280	1 542,84				420,00		1 962,84		1 962,84	
	Sous Total compte 280	1 542,84				420,00		1 962,84		1 962,84	

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		1 867,67				2 606,16		4 473,83		4 473,83
28188	Amort autres immobilisations corporel les		4 938,84				8 991,96		13 930,80		13 930,80
	Sous Total compte 2818		6 806,51				11 598,12		18 404,63		18 404,63
	Sous Total compte 281		6 806,51				11 598,12		18 404,63		18 404,63
	Sous Total compte 28		8 349,35				12 018,12		20 367,47		20 367,47
	Total classe 2	7 937 546,52		176 273,74		1 369 206,54		9 483 026,80	671 967,22	9 198 066,47	
4011	Fournisseurs		8 349,35				296 978,45		305 327,80		20 367,47
	Sous Total compte 401		21 791,00		650 176,22			629 756,89	671 967,22		42 210,33
4041	Fournis immob		21 791,00		650 176,22			629 756,89	671 967,22		42 210,33
40471	Fournis immob -retenues de garantie		29 999,70					1 200 874,89	1 217 940,29		17 065,40
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositi ons				12 943,67			35 772,45	42 943,37		7 170,92
	Sous Total compte 4047		29 999,70		111 497,44			111 497,44	111 497,44		0,00
	Sous Total compte 404		29 999,70		124 441,11			147 269,89	154 440,81		7 170,92
			29 999,70		1 342 381,40			1 348 144,78	1 372 381,10		24 236,32

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40		51 790,70	1 977 901,67				1 977 901,67			
4111	Redevables -amiable	19,72		8 443,99				8 463,71			66 446,65
4116	Redevables -contentieux			19,72				19,72			0,00
	Sous Total compte 411	19,72		8 463,71				8 483,43		19,72	0,00
	Sous Total compte 41	19,72		8 463,71				8 483,43			0,00
421	Personnel -rémunérations dues			684 602,68				684 602,68			0,00
	Sous Total compte 42			684 602,68				684 602,68			0,00
431	Sécurité sociale			146 299,69				146 299,69			0,00
437	Autres organismes sociaux			142 777,76				142 777,76			0,00
	Sous Total compte 43			289 077,45				289 077,45			0,00
4411	Etat aut col'l publ subv à recev amiable	333 376,46		1 216 213,87				1 549 590,33			0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	42 101,90		55 689,40				97 791,30			0,00
	Sous Total compte 441	375 478,36		1 271 903,27				1 647 381,63		97 791,30	0,00
				1 548 591,80				1 548 591,80			98 789,83

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

N° de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépen ses			11 226,00				11 226,00		11 226,00	0,00
	Sous Total compte 4436			11 226,00				11 226,00		11 226,00	0,00
	Sous Total compte 443			11 226,00				11 226,00		11 226,00	0,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimi lés			17 240,07				17 240,07		17 240,07	0,00
	Sous Total compte 44	375 478,36		1 300 369,34				1 675 847,70		98 789,83	
46711	Autres comptes créditeurs		221,03	234 566,92				234 566,92		1 577 057,87	
	Sous Total compte 4671		221,03	234 566,92				234 566,92		238 840,28	4 273,36
46721	Débiteurs divers - amiable			49 743,92				49 743,92		238 840,28	
	Sous Total compte 4672			49 743,92				49 743,92		27 459,96	22 283,96
	Sous Total compte 467			284 310,84				284 310,84		27 459,96	
	Sous Total compte 46		221,03	266 079,21				266 079,21		266 300,24	18 010,60
4711	Verst des régisseurs			257,50				257,50		266 300,24	18 010,60
4712	Virements réimputés		991,73	991,73				991,73		257,50	0,00
			991,73	991,73				991,73		991,73	0,00

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrées		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47132	Raet : verst dgf		100 000,00					100 000,00			0,00
47134	Raet : subv		625 484,70					625 484,70			0,00
47138	Raet : autres		1 503 327,83					1 503 327,83			0,00
	Sous Total compte 4713		2 228 812,53					2 228 812,53			0,00
4718	Autres recettes à régulariser		19,72					19,72			0,00
	Sous Total compte 471		2 230 081,48		19,72			2 230 081,48		19,72	0,00
47211	DACR -rembst annuités emprunts		991,73					2 230 081,48			0,00
47218	DACR -autres dépenses		80 546,59					80 546,59			0,00
	Sous Total compte 4721	1 670,85	56,33		1 727,18			1 727,18			0,00
4728	DACR -autres dépenses à régul		80 602,92					82 273,77			0,00
	Sous Total compte 472	1 670,85	29 407,15		29 407,15			29 407,15			0,00
	Sous Total compte 47	1 670,85	110 010,07		111 680,92			111 680,92			0,00
	Total classe 4	377 168,93	991,73		2 340 091,55			2 341 762,40			0,00
			53 003,46		6 884 817,24			7 261 986,17		121 073,79	0,00
					7 158 628,93			7 211 632,39		70 720,01	0,00

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au trésor	529 924,30		3 499 547,82		4 029 472,12		4 029 472,12		1 094 555,91	
	Sous Total compte 51	529 924,30		3 499 547,82		4 029 472,12		4 029 472,12		1 094 555,91	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	100,00		2 934 916,21		100,00		100,00		100,00	
	Sous Total compte 541	100,00		2 934 916,21		100,00		100,00		100,00	
	Sous Total compte 54	100,00				100,00		100,00		100,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			274 781,81		274 781,81		274 781,81			0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			1 400,00		1 400,00		1 400,00			0,00
588	Autres virements internes			195 416,48		195 416,48		195 416,48			0,00
	Sous Total compte 58			471 598,29		471 598,29		471 598,29			0,00
	Total classe 5	530 024,30		3 971 146,11		4 501 170,41		4 501 170,41		1 094 655,91	
60611	Achats non stikés fournit eau-assainist			3 406 514,50		769,82		3 406 514,50		769,82	
60612	Achats non stikés fournit énergie élect					6 687,73		6 687,73		6 687,73	
	Sous Total compte 6061					7 457,55		7 457,55		7 457,55	

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Achats non stikés carburants					6 035,34		6 035,34		6 035,34	
	Sous Total compte 6062					6 035,34		6 035,34		6 035,34	
60631	Achats non stikés fournit entretien					57,77		57,77		57,77	
60632	Achats non stikés fournit petit éqipt					13 518,82		13 518,82		13 518,82	
	Sous Total compte 6063					13 576,59		13 576,59		13 576,59	
6064	Achats non stikés fournit admin					2 954,26		2 954,26		2 954,26	
6068	Achats non stikés autres mat et fourn					40,00		40,00		40,00	
	Sous Total compte 606					30 063,74		30 063,74		30 063,74	
	Sous Total compte 60					30 063,74		30 063,74		30 063,74	
6132	Locations immobilières					23 570,62		23 570,62		23 570,62	
6135	Locations mobilières					33 789,58		33 789,58		33 789,58	
	Sous Total compte 613					57 360,20		57 360,20		57 360,20	
61521	Entretien et réparations de terrains					2 026,08		2 026,08		2 026,08	

24100 – SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
61522	Entretien et réparations de bâtiments					834,48		834,48			834,48	
	Sous Total compte 6152					2 860,56		2 860,56			2 860,56	
61551	Entretien réparations matériel roulant					1 617,01		1 617,01			1 617,01	
61558	Entretien réparations autres mobilier					386,95		386,95			386,95	
	Sous Total compte 6155					2 003,96		2 003,96			2 003,96	
6156	Maintenance					14 589,05		14 589,05			14 589,05	
	Sous Total compte 615					19 453,57		19 453,57			19 453,57	
616	Primes d'assurance					42 854,09		42 854,09			42 854,09	
617	Etudes et recherches					14 113,00		14 113,00			14 113,00	
6182	Divers doc générale et technique					2 242,10		2 242,10			2 242,10	
6184	Divers versé à organismes formation					1 850,00		1 850,00			1 850,00	
6185	Divers – frais colloques et séminaire					596,00		596,00			596,00	
	Sous Total compte 618					4 688,10		4 688,10			4 688,10	

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 61			138 468,96		138 468,96		138 468,96		138 468,96	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs			593,95		593,95		593,95		593,95	
6226	Rému intermédi honoraires			1 350,00		1 350,00		1 350,00		1 350,00	
6227	Rému intermédi honoraires frais act on			2 400,00		2 400,00		2 400,00		2 400,00	
6228	Rému intermédi honoraires divers			412 810,20		412 810,20		412 810,20		412 810,20	
	Sous Total compte 622			417 154,15		417 154,15		417 154,15		417 154,15	
6231	Pub public relat publ annonces insert			2 422,80		2 422,80		2 422,80		2 422,80	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonie s			930,00		930,00		930,00		930,00	
6233	Pub public relat publ foires expositi ons			24 563,53		24 563,53		24 563,53		24 563,53	
6237	Pub public relat publ publications			33 154,87		33 154,87		33 154,87		33 154,87	
6238	Pub public relat publ divers			915,25		915,25		915,25		915,25	
	Sous Total compte 623			61 986,45		61 986,45		61 986,45		61 986,45	
6251	Déplacts missions récep – voyage dépl cts			3 834,50		3 834,50		3 834,50		3 834,50	

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6256	Déplacements missions récep - missions					22 394,93		22 394,93		22 394,93	
6257	Déplacements missions récep -réceptions					12 982,77		12 982,77		12 982,77	
	Sous Total compte 625					39 212,20		39 212,20		39 212,20	
6261	Frais d'affranchissement					8 452,15		8 452,15		8 452,15	
6262	Frais de télécommunications					13 985,77		13 985,77		13 985,77	
	Sous Total compte 626					22 437,92		22 437,92		22 437,92	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage loc aux					3 591,50		3 591,50		3 591,50	
	Sous Total compte 628					3 591,50		3 591,50		3 591,50	
	Sous Total compte 62					544 382,22		544 382,22		544 382,22	
6332	Cotisations versées au FNAL					586,97		586,97		586,97	
6336	Cotis. centre national -centres gestion					14 868,91		14 868,91		14 868,91	
6338	Autres impôts tax versé sur rémunération org					1 784,19		1 784,19		1 784,19	
	Sous Total compte 633					17 240,07		17 240,07		17 240,07	

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
	Sous Total compte 63			17 240,07		17 240,07		17 240,07			17 240,07	
64111	Persl titulaire_rémunération principale			281 723,42		281 723,42		281 723,42			281 723,42	
64112	Persl titulaire_NBI suppllt fami indemrés			5 705,37		5 705,37		5 705,37			5 705,37	
64118	Personnel titulaire –autres indemnités			73 481,71		73 481,71		73 481,71			73 481,71	
	Sous Total compte 6411			360 910,50		360 910,50		360 910,50			360 910,50	
64131	Persel non titulaire –rémunération			333 703,03		333 703,03		333 703,03			333 703,03	
	Sous Total compte 6413			333 703,03		333 703,03		333 703,03			333 703,03	
6419	Rembst rémunérations du persel											
	Sous Total compte 641			694 613,53	42 463,39	694 613,53	42 463,39	42 463,39			42 463,39	42 463,39
6451	Charges sécu cotisations URSSAF			143 321,82		143 321,82		143 321,82			143 321,82	
6453	Cotisations aux caisses de retraites			99 260,28		99 260,28		99 260,28			99 260,28	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC			18 848,26		18 848,26		18 848,26			18 848,26	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations			16 008,27		16 008,27		16 008,27			16 008,27	

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
	Sous Total compte 645					277 438,63		277 438,63		277 438,63
6475	Autres charges sociales médecine travail					2 250,00		2 250,00		2 250,00
	Sous Total compte 647					2 250,00		2 250,00		2 250,00
6488	Autres charges de personnel					4 068,69		4 068,69		4 068,69
	Sous Total compte 648					4 068,69		4 068,69		4 068,69
	Sous Total compte 64					978 370,85	42 463,39	978 370,85	42 463,39	935 907,46
6531	Indemnités maires adjoints conseiller					15 911,59		15 911,59		15 911,59
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					1 627,97		1 627,97		1 627,97
	Sous Total compte 653					17 539,56		17 539,56		17 539,56
6558	Autres contributions obligatoires					27 026,00		27 026,00		27 026,00
	Sous Total compte 655					27 026,00		27 026,00		27 026,00
	Sous Total compte 65					44 565,56		44 565,56		44 565,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance					23 007,55		23 007,55		23 007,55

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6611			23 007,55		23 007,55		23 007,55		23 007,55	
6615	Charges d'intérêts ctes courants déposés			481,33		481,33		481,33		481,33	
	Sous Total compte 661			23 488,88		23 488,88		23 488,88		23 488,88	
	Sous Total compte 66			23 488,88		23 488,88		23 488,88		23 488,88	
6718	Charg except aut charg except opér gest			40 735,02		40 735,02		40 735,02		40 735,02	
	Sous Total compte 671			40 735,02		40 735,02		40 735,02		40 735,02	
673	Charges except titres annulés			148 392,00		148 392,00		148 392,00		148 392,00	
	Sous Total compte 67			189 127,02		189 127,02		189 127,02		189 127,02	
6811	DA -immob			12 018,12		12 018,12		12 018,12		12 018,12	
	Sous Total compte 681			12 018,12		12 018,12		12 018,12		12 018,12	
	Sous Total compte 68			12 018,12		12 018,12		12 018,12		12 018,12	
	Total classe 6			1 977 725,42	42 463,39	1 977 725,42	42 463,39	1 977 725,42	42 463,39	1 977 725,42	42 463,39
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr					8 747,74		8 747,74		8 747,74	
						8 747,74		8 747,74		8 747,74	

24100 –SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 708					8 747,74		8 747,74			8 747,74
	Sous Total compte 70					8 747,74		8 747,74			8 747,74
74711	Participations Etat – emplois jeune										
74718	Autres participations Etat					100 000,00		100 000,00			100 000,00
	Sous Total compte 7471					61 823,17		61 823,17			61 823,17
7472	Participations – Région					161 823,17		161 823,17			161 823,17
7473	Participations – Dépt					1 062 863,52		1 062 863,52			1 062 863,52
74741	Participations Cnes membres GFP					346 093,91		346 093,91			346 093,91
74748	Participations des autres Cnes					135 533,75		135 533,75			135 533,75
	Sous Total compte 7474					95 577,28		95 577,28			95 577,28
74758	Participation – autres groupements					231 111,03		231 111,03			231 111,03
	Sous Total compte 7475					6 639,00		6 639,00			6 639,00
7477	Participations – budget com fonds str uct					6 639,00		6 639,00			6 639,00
						142 766,32		142 766,32			142 766,32

24100 -SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

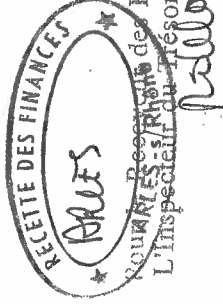
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
7478	Participations - autres organismes							261 401,05		261 401,05		261 401,05
	Sous Total compte 747											
	Sous Total compte 74							2 212 698,00		2 212 698,00		2 212 698,00
758	Produits divers de gestion courante							2 212 698,00		2 212 698,00		2 212 698,00
	Sous Total compte 75							148,22		148,22		148,22
7718	Autres prod excepté sur opé gestion							148,22		148,22		148,22
	Sous Total compte 771							198,13		198,13		198,13
7788	Produits exceptionnels divers							198,13		198,13		198,13
	Sous Total compte 778							1 247,26		1 247,26		1 247,26
	Sous Total compte 77							1 247,26		1 247,26		1 247,26
	Total classe 7							1 445,39		1 445,39		1 445,39
	Total général	8 844 739,75		11 120 273,79		2 223 039,35		2 223 039,35		2 223 039,35		2 223 039,35
		8 844 739,75		10 848 596,61		3 403 989,67		23 369 003,21		23 369 003,21		12 391 521,59
						3 675 666,85		23 369 003,21		23 369 003,21		12 391 521,59



24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.



A , le 28 JAN. 2016

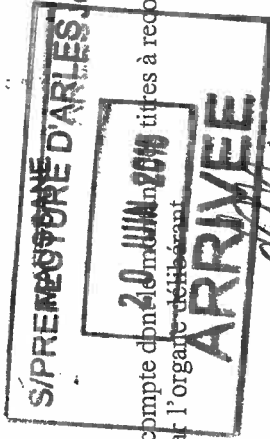
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SMG PARC REGION. DES ALPILLES pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A TRESORERIE

- 7 MARS 2016

Le Trésorier, Jean-Michel PUGNIERE



Vu par 1. Jean MAGGION, Président du SPSA qui certifie que le présent compte donne un bon état des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 15 juin 2016 par l'organe délibérant.



A Saint-Etienne-du-Grès, le 15 juin 2016

013208

TRES. MAUSSANE-VALLEEDES BAUX

24100 SMG PARC REGION. DES ALPILLES

Nombre de pages : 56

FIN DE DOCUMENT



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES

20 JUIN 2016

ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaillan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-39

Objet : Adoption du Compte Administratif 2015

Madame la Vice Présidente expose :

- Que l'approbation du compte de gestion préalable au vote du compte administratif a été réalisée ;
- Que le compte administratif 2015 du syndicat est concordant avec le compte de gestion 2015 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat dûment visé et certifié et notamment pour les résultats de l'exercice ;
- Que la présentation du compte administratif se résume ainsi :

Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement 2015	1 977 725.42	2 265 502.74	287 777.32
Investissement 2015	1 426 264.25	1 410 164.11	- 16 100.14

Résultat Fonctionnement 2015	a	287 777.32
Report exercices antérieurs	b	859 145.21
Résultat à affecter	a+b	1 146 922.53

Résultat Investissement 2015	c	- 16 100.14	
Report exercice antérieur	d	14 187.30	-1 912.84
Reste à réaliser	e	189 700.47	Dépenses
		0	Recettes
Résultat d'investissement	(c+d)-e	-191 613.31	

RESULTAT GLOBAL	0	955 309.22
-----------------	---	------------

- Que ceci exposé, le Président étant sorti de la salle, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de la 1ère Vice Présidente ;

Vu le compte administratif 2015,

Constatant que le Président du Syndicat s'est retiré;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	3	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
En exercice : 64		
Votants : 38		
Pour	Contre	Abstention
38	0	0

Décide :

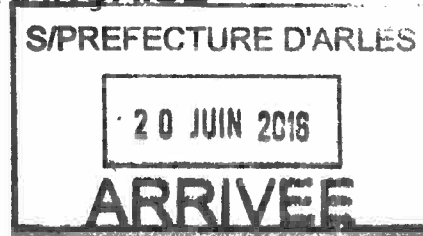
- D'adopter le compte administratif 2015 ci-annexé ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président



Jean Merillon

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SM PARC NATUREL REG ALPILLES

Numéro SIRET : 25130201400039

POSTE COMPTABLE : Tresor Public

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

ANNEE 2015

Code INSEE 13094	SM PARC NATUREL REG ALPILLES SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA 2015
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	50,65%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89,29	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	48,84%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 977 725,42	G	2 265 502,74
	Section d'investissement	B	1 426 264,25	H	1 410 164,11
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	859 145,21
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	14 187,30
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			3 403 989,67		4 548 999,36
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	189 700,47	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016		189 700,47		0,00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 977 725,42		3 124 647,95
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		1 615 964,72		1 424 351,41
	= B+D+F			= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		3 593 690,14		4 548 999,36
	= A+B+C+D+E+F			= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 189 700,47	L 0,00
23	Immobilisations en cours	189 700,47	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 316 930,56	712 914,92	0,00	0,00	604 015,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 056 000,00	995 610,92	0,00	0,00	60 389,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 290,00	44 565,56	0,00	0,00	7 724,44
Total des dépenses de gestion courante		2 425 220,56	1 753 091,40	0,00	0,00	672 129,16
66	Charges financières	54 300,00	23 488,88	0,00	0,00	30 811,12
67	Charges exceptionnelles	205 523,85	189 127,02	0,00	0,00	16 396,83
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 695 044,41	1 965 707,30	0,00	0,00	729 337,11
023	Virement à la section d'investissement (2)	130 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	12 200,00	12 018,12			181,88
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		142 200,00	12 018,12			130 181,88
TOTAL		2 837 244,41	1 977 725,42	0,00	0,00	859 518,99
Pour information		⁽³⁾				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	500,00	42 463,39	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 500,00	8 747,74	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 969 107,47	2 212 698,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	148,22	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 977 107,47	2 264 057,35	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	991,73	1 445,39	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 978 099,20	2 265 502,74	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 978 099,20	2 265 502,74	0,00	0,00	0,00
Pour information		⁽³⁾				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		859 145,21				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	5 150,00	0,00	6 850,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 523,00	11 225,76	0,00	35 297,24
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 146 917,00	1 090 067,09	189 700,47	1 867 149,44
Total des dépenses d'équipement		3 205 440,00	1 106 442,85	189 700,47	1 909 296,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 060,00	57 057,71	0,00	2,29
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		57 060,00	57 057,71	0,00	2,29
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 262 500,00	1 163 500,56	189 700,47	1 909 298,97
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	303 257,29	262 763,69		40 493,60
Total des dépenses d'ordre d'investissement		303 257,29	262 763,69		40 493,60
TOTAL		3 565 757,29	1 426 264,25	189 700,47	1 949 792,57
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 248 739,10	767 636,80	0,00	1 481 102,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	797 373,60	0,00	0,00	797 373,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 046 112,70	767 636,80	0,00	2 278 475,90
23	Immobilisations en cours	0,00	22 196,64	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	60 000,00	319 278,76	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	0,00	26 270,10	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		60 000,00	367 745,50	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 106 112,70	1 135 382,30	0,00	1 970 730,40
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	130 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	12 200,00	12 018,12		181,88
041	Opérations patrimoniales (1)	303 257,29	262 763,69		40 493,60
Total des recettes d'ordre d'investissement		445 457,29	274 781,81		170 675,48
TOTAL		3 551 569,99	1 410 164,11	0,00	2 141 405,88
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		14 187,30			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	712 914,92		712 914,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	995 610,92		995 610,92
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 565,56		44 565,56
66	Charges financières	23 488,88	0,00	23 488,88
67	Charges exceptionnelles	189 127,02	0,00	189 127,02
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	12 018,12	12 018,12
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 965 707,30	12 018,12	1 977 725,42
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	57 057,71	0,00	57 057,71
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 150,00	0,00	5 150,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	11 225,76	0,00	11 225,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 090 067,09	262 763,69	1 352 830,78
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 163 500,56	262 763,69	1 426 264,25
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	42 463,39		42 463,39
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	8 747,74		8 747,74
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 212 698,00		2 212 698,00
75	Autres produits de gestion courante	148,22		148,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	1 445,39	0,00	1 445,39
	Recettes de fonctionnement - Total	2 265 502,74	0,00	2 265 502,74
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014			859 145,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	319 278,76	0,00	319 278,76
13	Subventions d'investissement	793 906,90	0,00	793 906,90
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	262 763,69	262 763,69
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	22 196,64	0,00	22 196,64
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		12 018,12	12 018,12
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 135 382,30	274 781,81	1 410 164,11
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014			14 187,30

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 316 930,56	712 914,92	0,00	0,00	604 015,64
60611	Eau et assainissement	1 350,00	769,82	0,00	0,00	580,18
60612	Énergie - Électricité	7 850,00	6 687,73	0,00	0,00	1 162,27
60622	Carburants	7 500,00	6 035,34	0,00	0,00	1 464,66
60631	Fournitures d'entretien	250,00	57,77	0,00	0,00	192,23
60632	Fournitures de petit équipement	27 114,60	13 518,82	0,00	0,00	13 595,78
6064	Fournitures administratives	3 000,00	2 954,26	0,00	0,00	45,74
6068	Autres matières et fournitures	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	25 500,00	23 570,62	0,00	0,00	1 929,38
6135	Locations mobilières	38 500,00	33 789,58	0,00	0,00	4 710,42
61521	Terrains	2 617,00	2 026,08	0,00	0,00	590,92
61522	Bâtiments	500,00	834,48	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	1 617,01	0,00	0,00	1 382,99
61558	Autres biens mobiliers	1 510,00	386,95	0,00	0,00	1 123,05
6156	Maintenance	13 500,00	14 589,05	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	44 880,00	42 854,09	0,00	0,00	2 025,91
617	Études et recherches	61 870,00	14 113,00	0,00	0,00	47 757,00
6182	Documentation générale et technique	1 464,00	2 242,10	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 369,00	1 850,00	0,00	0,00	519,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 860,00	596,00	0,00	0,00	3 264,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	593,95	0,00	0,00	6,05
6226	Honoraires	3 350,00	1 350,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	2 400,00	0,00	0,00	3 600,00
6228	Divers	859 671,76	412 810,20	0,00	0,00	446 861,56
6231	Annonces et insertions	2 500,00	2 422,80	0,00	0,00	77,20
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	930,00	0,00	0,00	1 570,00
6233	Foires et expositions	30 000,00	24 563,53	0,00	0,00	5 436,47
6237	Publications	55 984,65	33 154,87	0,00	0,00	22 829,78
6238	Divers	1 000,00	915,25	0,00	0,00	84,75
6251	Voyages et déplacements	11 000,00	3 834,50	0,00	0,00	7 165,50
6256	Missions	33 980,88	22 394,93	0,00	0,00	11 585,95
6257	Réceptions	34 700,00	12 982,77	0,00	0,00	21 717,23
6261	Frais d'affranchissement	7 360,00	8 452,15	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	14 500,00	13 985,77	0,00	0,00	514,23
6281	Concours divers (cotisations...)	3 548,67	0,00	0,00	0,00	3 548,67
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 600,00	3 591,50	0,00	0,00	8,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 056 000,00	995 610,92	0,00	0,00	60 389,08
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	636,14	586,97	0,00	0,00	49,17
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	17 149,80	14 868,91	0,00	0,00	2 280,89
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 935,79	1 784,19	0,00	0,00	151,60
64111	Rémunération principale	253 120,09	281 723,42	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	11 337,00	5 705,37	0,00	0,00	5 631,63
64118	Autres indemnités	90 708,72	73 481,71	0,00	0,00	17 227,01
64131	Rémunérations	382 382,57	333 703,03	0,00	0,00	48 679,54
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	154 605,39	143 321,82	0,00	0,00	11 283,57
6453	Cotisations aux caisses de retraite	99 408,52	99 260,28	0,00	0,00	148,24
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	21 677,21	18 848,26	0,00	0,00	2 828,95
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 938,77	16 008,27	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	2 250,00	0,00	0,00	450,00
6488	Autres charges	5 400,00	4 068,69	0,00	0,00	1 331,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 290,00	44 565,56	0,00	0,00	7 724,44
6531	Indemnités	20 090,00	15 911,59	0,00	0,00	4 178,41
6533	Cotisations de retraite	1 200,00	1 627,97	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	31 000,00	27 026,00	0,00	0,00	3 974,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 425 220,56	1 753 091,40	0,00	0,00	672 129,16
66	Charges financières (b)	54 300,00	23 488,88	0,00	0,00	30 811,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 300,00	23 007,55	0,00	0,00	292,45
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cr	0,00	481,33	0,00	0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires et sur opérat° de financeme	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	205 523,85	189 127,02	0,00	0,00	16 396,83
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations	131 330,85	40 735,02	0,00	0,00	90 595,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	73 893,00	148 392,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provi:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	10 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 695 044,41	1 965 707,30	0,00	0,00	729 337,11
023	Virement à la section d'investissement	130 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	12 200,00	12 018,12			181,88
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	12 200,00	12 018,12			181,88
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		142 200,00	12 018,12			130 181,88
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		142 200,00	12 018,12			130 181,88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 837 244,41	1 977 725,42	0,00	0,00	859 518,99
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	500,00	42 463,39	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du person	500,00	42 463,39	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	7 500,00	8 747,74	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnemen	7 500,00	8 747,74	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 969 107,47	2 212 698,00	0,00	0,00	0,00
74711	Emplois jeunes	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	57 035,00	61 823,17	0,00	0,00	0,00
74721	Participations statutaires	509 669,10	609 669,10	0,00	0,00	0,00
74728	Autres subventions et participat	416 887,15	453 194,42	0,00	0,00	0,00
74731	Participations statutaires	222 133,22	262 133,22	0,00	0,00	0,00
74738	Autres subventions et participat	82 960,00	83 960,69	0,00	0,00	0,00
74741	Communes membres du GFP	132 500,00	135 533,75	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	51 729,00	95 577,28	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	6 639,00	6 639,00	0,00	0,00	0,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	194 988,00	0,00	0,00	0,00	194 988,00
74778	Autres subvent° communautaires	116 407,00	142 766,32	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	78 160,00	261 401,05	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	148,22	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	148,22	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 977 107,47	2 264 057,35	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	991,73	1 445,39	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	0,00	198,13	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	991,73	1 247,26	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 978 099,20	2 265 502,74	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 978 099,20	2 265 502,74	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		859 145,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 000,00	5 150,00	0,00	6 850,00
2051	Concessions et droits similaires	12 000,00	5 150,00	0,00	6 850,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	46 523,00	11 225,76	0,00	35 297,24
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 807,00	4 645,12	0,00	6 161,88
2184	Mobilier	300,00	366,12	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 416,00	6 214,52	0,00	29 201,48
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	3 146 917,00	1 090 067,09	189 700,47	1 867 149,44
2312	Agencements et aménagements de terrains	36 500,00	64 667,67	0,00	0,00
2313	Constructions	2 791 590,00	827 890,30	189 700,47	1 773 999,23
2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00	24 490,50	0,00	0,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	303 827,00	150 821,98	0,00	153 005,02
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	0,00	22 196,64	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 205 440,00	1 106 442,85	189 700,47	1 909 296,68
16	Emprunts et dettes assimilées	57 060,00	57 057,71	0,00	2,29
1641	Emprunts en euros	57 060,00	57 057,71	0,00	2,29
Total des dépenses financières		57 060,00	57 057,71	0,00	2,29
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 262 500,00	1 163 500,56	189 700,47	1 909 298,97
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	303 257,29	262 763,69		40 493,60
2313	Constructions	36 426,60	262 763,69		0,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	266 830,69	0,00		266 830,69
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		303 257,29	262 763,69		40 493,60
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 565 757,29	1 426 264,25	189 700,47	1 949 792,57
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 248 739,10	767 636,80	0,00	1 481 102,30
1321	Etat et établissements nationaux	34 405,00	51 623,96	0,00	0,00
1322	Régions	786 694,00	281 103,67	0,00	505 590,33
1323	Départements	1 276 843,00	297 357,00	0,00	979 486,00
13241	Communes membres du GFP	76 659,00	75 125,55	0,00	1 533,45
13248	Autres communes	0,00	11 987,26	0,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	18 898,71	0,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	48 268,00	31 540,65	0,00	46 727,35
1328	Autres	25 870,10	0,00	0,00	25 870,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	797 373,60	0,00	0,00	797 373,60
1678	Autres emprunts et dettes	797 373,60	0,00	0,00	797 373,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 046 112,70	767 636,80	0,00	2 278 475,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	319 278,76	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	60 000,00	62 622,76	0,00	0,00
103	Plan de relance FCTVA	0,00	256 656,00	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	0,00	26 270,10	0,00	0,00
1388	Autres	0,00	26 270,10	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	22 196,64	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	0,00	22 196,64	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 000,00	367 745,50	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 106 112,70	1 135 382,30	0,00	1 970 730,40
021	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	12 200,00	12 018,12		181,88
28051	Concessions et droits similaires	420,00	420,00		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 607,00	2 606,16		0,84
28188	Autres immobilisations corporelles	9 173,00	8 991,96		181,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		142 200,00	12 018,12		130 181,88
041	Opérations patrimoniales (5)	303 257,29	262 763,69		40 493,60
2031	Frais d'études	300 564,49	260 070,89		40 493,60
2033	Frais d'insertion	2 692,80	2 692,80		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		445 457,29	274 781,81		170 675,48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 551 569,99	1 410 164,11	0,00	2 141 405,88
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		14 187,30			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Dépenses réelles	0,00	1 106 442,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 442,85
- Equipements municipaux (2)		1 106 442,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 442,85
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2014	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	1 426 264,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426 264,25
Total recettes	0,00	1 424 351,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424 351,41
Solde d'investissement	0,00	-1 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 912,84

RESTE A REALISER au 31/12/2015

Total RAR dépenses	0,00	189 700,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 700,47
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	-189 700,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-189 700,47

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2014)												
Total dépenses	0,00	1 977 725,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977 725,42
Total recettes	0,00	3 124 647,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 124 647,95
Solde de fonctionnement	0,00	1 146 922,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 146 922,53
RESTE A REALISER au 31/12/2015												
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0,00	1 615 964,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615 964,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	57 057,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 057,71
1641	Emprunts en euros	0,00	57 057,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 057,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	5 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 225,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 225,76
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	4 645,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 645,12
2184	Mobilier	0,00	366,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,12
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 214,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 214,52
23	Immobilisations en cours	0,00	1 090 067,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 067,09
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	64 667,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 667,67
2313	Constructions	0,00	827 890,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 890,30
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	24 490,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 490,50
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	150 821,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 821,98
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immob. c.	0,00	22 196,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 196,64
Dépenses d'ordre		0,00	262 763,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 763,69
041	Opérations patrimoniales	0,00	262 763,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 763,69
2313	Constructions	0,00	262 763,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 763,69
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	1 424 351,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424 351,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	319 278,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319 278,76
10222	F.C.T.V.A.	0,00	62 622,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 622,76
103	Plan de relance FCTVA	0,00	266 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 656,00
13	Subventions d'investissement	0,00	793 906,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793 906,90
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	51 623,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 623,96
1322	Régions	0,00	281 103,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 103,67
1323	Départements	0,00	297 357,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 357,00
13241	Communes membres du GFP	0,00	75 125,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 125,55
13248	Autres communes	0,00	11 987,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 987,28

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

CA

2015

IV - ANNEXES

IV

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
13251	GFP de rattachement	0,00	18 898,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 898,71
1327	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	31 540,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 540,65
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres	0,00	26 270,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 270,10
23	Immobilisations en cours	0,00	22 196,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 196,64
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos c	0,00	22 196,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 196,64
	Recettes d'ordre	0,00	274 781,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 781,81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	12 018,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 018,12
28051	Concessions et droits similaires	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	2 606,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 606,16
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 991,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 991,96
041	Opérations patrimoniales	0,00	262 763,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 763,69
2031	Frais d'études	0,00	260 070,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 070,89
2033	Frais d'insertion	0,00	2 692,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,80
001	Solde d'exécution reporté de 2014	0,00	14 187,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 187,30

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		0,00	1 977 725,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977 725,42
011	Charges à caractère général	0,00	712 914,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	712 914,92
60611	Eau et assainissement	0,00	769,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769,82
60612	Énergie - Électricité	0,00	6 687,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 687,73
60622	Carburants	0,00	6 035,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 035,34
60631	Fournitures d'entretien	0,00	57,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,77
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	13 518,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 518,82
6064	Fournitures administratives	0,00	2 954,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 954,26
6068	Autres matières et fournitures	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
6132	Locations immobilières	0,00	23 570,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 570,62
6135	Locations mobilières	0,00	33 789,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 789,58
61521	Terrains	0,00	2 026,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 026,08
61522	Bâtiments	0,00	834,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834,48
61551	Matériel roulant	0,00	1 617,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 617,01
61558	Autres biens mobiliers	0,00	386,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,95
6156	Maintenance	0,00	14 589,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 589,05

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
616	Primes d'assurances	0,00	42 854,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 854,09
617	Etudes et recherches	0,00	14 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 113,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 242,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 242,10
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	596,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	593,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593,95
6226	Honoraires	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6228	Divers	0,00	412 810,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 810,20
6231	Annunces et insertions	0,00	2 422,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 422,80
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930,00
6233	Foires et expositions	0,00	24 563,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 563,53
6237	Publications	0,00	33 154,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 154,87
6238	Divers	0,00	915,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,25
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 834,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 834,50
6256	Missions	0,00	22 394,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 394,93
6257	Réceptions	0,00	12 982,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 982,77
6261	Frais de télécommunication	0,00	8 452,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 452,15
6262	Frais de télécommunications	0,00	13 985,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 985,77
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	3 591,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 591,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	995 610,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	995 610,92
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	586,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586,97
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	14 868,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 868,91
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	1 784,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 784,19
64111	Rémunération principale	0,00	281 723,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 723,42
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	5 705,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 705,37
64118	Autres indemnités	0,00	73 481,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 481,71
64131	Rémunérations	0,00	333 703,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 703,03
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	143 321,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 321,82
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	99 260,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 260,28
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	18 848,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 848,26
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	16 008,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 008,27
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00
6488	Autres charges	0,00	4 068,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 068,69
65	Autres charges de gestion courante	0,00	44 565,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 565,56

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6531	Indemnités	0,00	15 911,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 911,59
6533	Cotisations de retraite	0,00	1 627,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 627,97
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	27 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 026,00
66	Charges financières	0,00	23 488,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 488,88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	23 007,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 007,55
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	481,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481,33
6616	Intérêts bancaires et sur opérat* de financement (escom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	189 127,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 127,02
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	40 735,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 735,02
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	148 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 392,00
	Dépenses d'ordre	0,00	12 018,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 018,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	12 018,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 018,12
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	12 018,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 018,12

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0,00	3 124 647,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 124 647,95
013 Atténuations de charges		0,00	42 463,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 463,39
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	42 463,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 463,39
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	8 747,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 747,74
7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et ver		0,00	8 747,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 747,74
74 Dotations, subventions et participations		0,00	2 212 698,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 212 698,00
74711 Emplois jeunes		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
74718 Autres		0,00	81 823,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 823,17
74721 Participations statutaires		0,00	609 669,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	609 669,10
74728 Autres subventions et participat		0,00	453 194,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 194,42
74731 Participations statutaires		0,00	262 133,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 133,22
74738 Autres subventions et participat		0,00	83 960,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 960,69
74741 Communes membres du GFP		0,00	135 533,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 533,75
74748 Autres communes		0,00	95 577,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 577,28
74758 Autres groupements		0,00	6 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 639,00
7477 Budget communautaire et fonds structurels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778 Autres subvent* communautaires		0,00	142 786,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 786,32
7478 Autres organismes		0,00	261 401,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 401,05

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

CA

2015

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
76	Autres produits de gestion courante	0,00	148,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148,22
758	Produits divers de gestion courante	0,00	148,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148,22
77	Produits exceptionnels	0,00	1 445,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 445,39
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	198,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,13
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 247,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 247,26
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	859 145,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859 145,21

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 977 725,42	1 977 725,42
011 Charges à caractère général	712 914,92	712 914,92
012 Charges de personnel et frais assimilés	995 610,92	995 610,92
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 018,12	12 018,12
65 Autres charges de gestion courante	44 565,56	44 565,56
66 Charges financières	23 488,88	23 488,88
67 Charges exceptionnelles	189 127,02	189 127,02
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (1)	3 124 647,95	3 124 647,95
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	859 145,21	859 145,21
013 Atténuations de charges	42 463,39	42 463,39
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 747,74	8 747,74
74 Dotations, subventions et participations	2 212 698,00	2 212 698,00
75 Autres produits de gestion courante	148,22	148,22
77 Produits exceptionnels	1 445,39	1 445,39

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (1)	1 977 725,42	
011 Charges à caractère général	712 914,92	
012 Charges de personnel et frais assimilés	995 610,92	
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 018,12	
65 Autres charges de gestion courante	44 565,56	
66 Charges financières	23 488,88	
67 Charges exceptionnelles	189 127,02	
68 Dotations aux amortissements et aux provision	0,00	
RECETTES TOTALES (1)	3 124 647,95	
002 Résultat de fonctionnement reporté (excède	859 145,21	
013 Atténuations de charges	42 463,39	
70 Produits des services, du domaine et ventes,	8 747,74	
74 Dotations, subventions et participations	2 212 698,00	
75 Autres produits de gestion courante	148,22	
77 Produits exceptionnels	1 445,39	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 426 264,25	1 426 264,25
Non individualisées en opérations	1 426 264,25	1 426 264,25
041 Opérations patrimoniales	262 763,69	262 763,69
16 Emprunts et dettes assimilées	57 057,71	57 057,71
20 Immobilisations incorporelles	5 150,00	5 150,00
21 Immobilisations corporelles	11 225,76	11 225,76
23 Immobilisations en cours	1 090 067,09	1 090 067,09
RECETTES TOTALES (1)	1 424 351,41	1 424 351,41
Non affectées aux opérations	1 424 351,41	1 424 351,41
001 Solde d'exécution de la section d'investis	14 187,30	14 187,30
002 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	12 018,12	12 018,12
041 Opérations patrimoniales	262 763,69	262 763,69
10 Dotations, fonds divers et réserves	319 278,76	319 278,76
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	793 906,90	793 906,90
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	22 196,64	22 196,64

CHAPITRES	Sous-fonction : 02	
	020 Administration générale de la	
DEPENSES TOTALES (1)	1 426 264,25	
Non individualisées en opérations	1 426 264,25	
041 Opérations patrimoniales	262 763,69	
16 Emprunts et dettes assimilées	57 057,71	
20 Immobilisations incorporelles	5 150,00	
21 Immobilisations corporelles	11 225,76	
23 Immobilisations en cours	1 090 067,09	
RECETTES TOTALES (1)	1 424 351,41	
Non affectées aux opérations	1 424 351,41	

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

Sous-fonction : 02	
020	
Administration générale de la	
001 Solde d'exécution de la section d'investis	14 187,30
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	12 018,12
041 Opérations patrimoniales	262 763,69
10 Dotations, fonds divers et réserves	319 278,76
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	793 906,90
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
23 Immobilisations en cours	22 196,64

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

51931	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montant des tirages 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 31/12/2015
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Lignes de crédit de trésorerie	30/11/2015	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519	Crédits de trésorerie (Total)		160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Emprunts et Dettes au 31/12/2015												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		460 659,72					57 057,71	23 007,55	0,00	7 108,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		460 659,72					57 057,71	23 007,55	0,00	7 108,94
CX09HBB012PR	N	0,00		110 659,72	11,08	F	4,05426		7 057,71	4 767,55	0,00	4 182,94
A2909423	N	0,00		350 000,00	6,83	F	2,86255		50 000,00	18 240,00	0,00	2 925,00
Total général		0,00		460 659,72					57 057,71	23 007,55	0,00	7 108,94

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					660 000,00									
CX09HBB012PR	C R C A M	27/12/2006		25/01/2008	660 000,00	F		4.05	4.05426		A	X	N	A-1
A2909423	CAISSE D'EPARGNE Provence Alpes	15/07/2009		25/10/2013	500 000,00	F		3.26	2.86255		A	F	N	A-1
Total général					660 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2015 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66311 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A2.4

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	2 100,00% 460 659,72					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

CA

2015

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)**

IV

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial		Con- trat renégocié		Con- trat initial	Con- trat renégocié (5)		Con- trat initial	Con- trat renégocié	Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)								Taux act.

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			27/03/2012
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	27/03/2012
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	27/03/2012
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/03/2012
Linéaire	2184 Mobilier	10	27/03/2012
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	27/03/2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		57 060,00	57 057,71
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		57 060,00	57 057,71
1641	Emprunts en euros	57 060,00	57 057,71
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	57 057,71	189 700,47	0,00	246 758,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		202 200,00	III 100 910,98
Ressources propres externes de l'année (a)		60 000,00	88 892,86
10222	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	62 622,76
138	Subventions d'investissement	0,00	26 270,10
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		142 200,00	12 018,12
28051	Amortissement des immobilisations	420,00	420,00
28183	Amortissement des immobilisations	2 607,00	2 606,16
28188	Amortissement des immobilisations	9 173,00	8 991,96
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	100 910,98	0,00	14 187,30	0,00	115 098,28

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 246 758,18
Ressources propres disponibles	IV 115 098,28
Solde	V = IV - II (3) -131 659,90

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)						
	Dépenses nettes (a-c)						
	RECETTES (b)						
	Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	A10.5

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	2 265 502,74
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 2 265 502,74
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES

IV
B1.4

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

CA 2015

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
DGS cne de 10 000 à 20 000 habitants	A	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0	0	0	0	0
Attaché	A	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission IPT	A	0	0	0	0	0	0
RAF LIFE	A	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	0	0
Chargé de mission EEDD	A	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission Foret DFCI	A	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission N2000	A	0	0	0	0	0	0
Chef de projet LIFE	A	0	0	0	0	0	0
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0
Chargé de mission Leader	B	0	0	0	0	0	0
Economiste de flux (CEP 1)	B	0	0	0	0	0	0
Economiste de flux (CEP 2)	B	0	0	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	0	0

SMI PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	CA	2015
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargé de mission IPT	A	ADM		0,00	INTERPARC TOURI	CDD
RAF LIFE	A	ADM		0,00	LIFE	CDD
Chargé de mission EEDD	A	TECH		0,00	EDUCATION	CDD
Chargé de mission Foret DFCI	A	TECH		0,00	FORET DFCI	CDD
Chargé de mission N2000	A	TECH		0,00	NATURA 2000	CDD
Chef de projet LIFE	A	TECH		0,00	LIFE	CDD
Chargé de mission Leader	B	TECH		0,00		
Economiste de flux (CEP 1)	B	TECH		0,00		
Economiste de flux (CEP 2)	B	TECH		0,00	CEP 2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Chargé de mission La Roulo	B	TECH		0,00	LEADER LA ROULO	CDD
Chargé de mission La Roulo	B	TECH		0,00	LEADER LA ROULO	CDD
Technicienne agricole	B	TECH		0,00	LIFE	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois du secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
 Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 - soit de la seule autonomie financière.
 Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

1 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 565 757,29	1 426 264,25	189 700,47	1 949 792,57
RECETTES	3 565 757,29	1 424 351,41	0,00	2 141 405,88
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 837 244,41	1 977 725,42	0,00	859 518,99
RECETTES	2 837 244,41	3 124 647,95	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 565 757,29	1 426 264,25	189 700,47	1 949 792,57
RECETTES	3 565 757,29	1 424 351,41	0,00	2 141 405,88
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 837 244,41	1 977 725,42	0,00	859 518,99
RECETTES	2 837 244,41	3 124 647,95	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 403 001,70	3 403 989,67	189 700,47	2 809 311,56
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 403 001,70	4 548 999,36	0,00	1 854 002,34

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2014)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,

A Senas....., le 15 juin 2016

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Senas....., le 15 juin 2016

Les membres du Comité syndical,



Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES : Pour : 15

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 9 juin 2016

Handwritten signatures of committee members.

Certifié exécutoire par le Secrétaire....., compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/06/16....., et de la publication le 20/06/16.....

A Senas....., le 20/06/16.....



SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.18	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.25	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.27	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.29	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.30	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.32	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.33	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.34	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.36	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.37	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.38	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.39	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.40	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.41	A4 - Etat des provisions	X	
p.42	A5 - Etalement des provisions	X	
p.43	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.44	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.45	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionneme	X	
p.46	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.47	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.48	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.49	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.50	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.51	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.52	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.53	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.54	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.55	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.56	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.57	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan			
p.58	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.59	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.60	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.61	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.62	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.63	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.64	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.65	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.66	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.67	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.68	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.72	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.73	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.74	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.75	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.76	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.77	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.78	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.79	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.80	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.81	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



Parc
naturel
régional
des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-40

Objet : Affectation du Résultat 2015

Madame la Vice Présidente expose :

- Considérant l'approbation du Compte de gestion 2015 et l'adoption du Compte administratif 2015,
- La proposition d'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement de 2015 à affecter en 2016	1 146 922.53
Solde d'investissement 2015	- 1 912.84
Solde des restes à réaliser 2015	- 189 700.47
soit	
Besoin de financement en investissement	191 613.31
Affectation :	
1) Affectation au R/1068	191 613.31
2) Report en fonctionnement R/002	955 309.22



- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de la 1ère Vice Présidente ;

Vu le compte administratif 2015 établi par le Trésorier de Maussane – Vallée des Baux, comptable public du Syndicat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

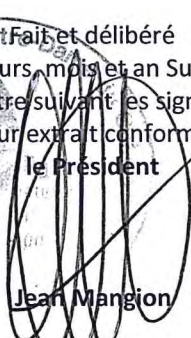
Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	3	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
Pour	Contre	Abstention
38	0	0

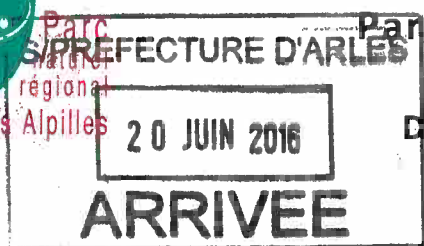
Décide :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus ;
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Jean Mangion



Parc
naturel
régional
des Alpilles



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaillan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-41

Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2016

Madame la Vice Présidente expose :

- Qu'elle soumet au vote, le budget supplémentaire pour l'exercice 2016 intégrant les résultats de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Fonctionnement		Investissement		TOTAL BS	
Dépenses	1 125 335.56	Dépenses	356 488.94	Dépenses	1 481 824.50
Recettes	1 125 335.56	Recettes	356 488.94	Recettes	1 481 824.50

Le budget s'établit pour l'exercice 2015 à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRIMITIE	1 614 311.04	2 899 962.82	4 514 273.86
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	1 125 335.56	356 488.94	1 481 824.50
TOTAL 2015	2 739 646.60	3 256 451.76	5 996 098.36

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de la 2^e Vice Présidente,

Vu le budget supplémentaire proposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	3	15

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix		
En exercice : 64		
Votants : 38		
Pour	Contre	Abstention
38	0	0

Décide :

- D'adopter le budget supplémentaire 2016, tel que présenté, section par section, chapitre par chapitre
- De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme.



REPUBLIQUE FRANÇAISE



SM PARC NATUREL REG ALPILLES

Numéro SIRET : 25130201400039

POSTE COMPTABLE : **Tresor Public**

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

ANNEE 2016

Code INSEE 13094	SM PARC NATUREL REG ALPILLES SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	BS 2016
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,93%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	151,94%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	179,18%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 125 335,56	170 026,34
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 955 309,22
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 125 335,56	1 125 335,56

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	164 875,63	356 488,94
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	189 700,47	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 912,84	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	356 488,94	356 488,94
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 481 824,50	1 481 824,50

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=)(1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	627 807,72	0,00	656 798,51		1 284 606,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	855 856,00	0,00	256 868,45		1 112 724,45
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	63 039,56	0,00	-8 950,00		54 089,56
Total des dépenses de gestion courante		1 546 703,28	0,00	904 716,96		2 451 420,24
66	Charges financières	26 000,00	0,00	1 500,00		27 500,00
67	Charges exceptionnelles	27 900,00	0,00	147 000,00		174 900,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 600 603,28	0,00	1 053 216,96		2 653 820,24
023	Virement à la section d'investissement (5)			72 118,60		72 118,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	13 707,76		0,00		13 707,76
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 707,76		72 118,60		85 826,36
TOTAL		1 614 311,04	0,00	1 125 335,56		2 739 646,60

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 739 646,60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=)(1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	600,00	0,00	2 100,00		2 700,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 613 711,04	0,00	167 926,34		1 781 637,38
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		1 614 311,04	0,00	170 026,34		1 784 337,38
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 614 311,04	0,00	170 026,34		1 784 337,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		1 614 311,04	0,00	170 026,34		1 784 337,38

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

955 309,22

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 739 646,60

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	72 118,60
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	2 500,00		2 500,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	60 368,88	0,00	64 927,55		125 296,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 782 250,40	189 700,47	97 448,08		3 069 398,95
Total des dépenses d'équipement		2 842 619,28	189 700,47	164 875,63		3 197 195,38
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 343,54	0,00	0,00		57 343,54
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		57 343,54	0,00	0,00		57 343,54
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 899 962,82	189 700,47	164 875,63		3 254 538,92
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		2 899 962,82	189 700,47	164 875,63		3 254 538,92

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 912,84
---	----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 256 451,76
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 461 448,94	0,00	92 757,03		2 554 205,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	304 806,12	0,00	0,00		304 806,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		2 766 255,06	0,00	92 757,03		2 859 012,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	120 000,00	0,00	0,00		120 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	191 613,31		191 613,31
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières		120 000,00	0,00	191 613,31		311 613,31
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 886 255,06	0,00	284 370,34		3 170 625,40
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			72 118,60		72 118,60
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	13 707,76		0,00		13 707,76
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 707,76		72 118,60		85 826,36
TOTAL		2 899 962,82	0,00	356 488,94		3 256 451,76

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 256 451,76
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	72 118,60
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	656 798,51		656 798,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	256 868,45		256 868,45
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	-8 950,00		-8 950,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	147 000,00	0,00	147 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		72 118,60	72 118,60
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 053 216,96	72 118,60	1 125 335,56

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 125 335,56

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 500,00	0,00	2 500,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	64 927,55	0,00	64 927,55
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	287 148,55	0,00	287 148,55
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	354 576,10	0,00	354 576,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

1 912,84

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

356 488,94

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 100,00		2 100,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	167 926,34		167 926,34
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	170 026,34	0,00	170 026,34

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

955 309,22

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 125 335,56

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	92 757,03	0,00	92 757,03
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		72 118,60	72 118,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	92 757,03	72 118,60	164 875,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

191 613,31

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

356 488,94

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	627 807,72	656 798,51	
60611	Eau et assainissement	800,00	550,00	
60612	Énergie - Électricité	7 000,00	1 000,00	
60622	Carburants	7 000,00	500,00	
60631	Fournitures d'entretien	100,00	150,00	
60632	Fournitures de petit équipement	7 700,00	10 000,00	
60636	Vêtements de travail	120,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	3 200,00	200,00	
6068	Autres matières et fournitures		800,00	
611	Contrats de prestations de services	2 630,00	15 099,20	
6132	Locations immobilières	22 500,00	0,00	
6135	Locations mobilières	32 600,00	0,00	
61521	Terrains	2 500,00	2 000,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	750,00	1 500,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	
61551	Matériel roulant	2 000,00	0,00	
61558	Autres biens mobiliers	500,00	0,00	
6156	Maintenance	15 000,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	56 000,00	0,00	
617	Etudes et recherches	26 880,00	24 320,00	
6182	Documentation générale et technique	1 575,40	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 230,00	3 706,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	3 670,00	250,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	0,00	
6226	Honoraires	500,00	1 900,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 800,00	0,00	
6228	Divers	293 934,82	549 340,81	
6231	Annonces et insertions	2 500,00	100,00	
6232	Fêtes et cérémonies	3 720,00	0,00	
6233	Foires et expositions		0,00	
6237	Publications	48 640,00	19 250,00	
6238	Divers	1 370,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	6 350,00	2 172,50	
6255	Frais de déménagement		5 000,00	
6256	Missions	25 517,50	12 800,00	
6257	Réceptions	10 060,00	2 200,00	
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	7 160,00	2 960,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 800,00	1 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	855 856,00	256 868,45	
6218	Autre personnel extérieur	856,00	256,50	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	149,61	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 690,00	3 797,14	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 530,00	457,81	
64111	Rémunération principale	242 180,00	72 465,78	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	4 850,00	1 451,30	
64118	Autres indemnités	63 100,00	18 880,00	
64131	Rémunérations	286 825,00	85 824,56	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	123 000,00	36 804,41	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	85 200,00	25 493,78	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	16 000,00	4 787,56	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	13 700,00	3 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 935,00	600,00	
6488	Autres charges	3 490,00	2 400,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	63 039,56	-8 950,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6531	Indemnités	30 911,59	-12 000,00	
6533	Cotisations de retraite	3 127,97	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur		50,00	
6558	Autres contributions obligatoires	29 000,00	0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		3 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 546 703,28	904 716,96	
66	Charges financières (b)	26 000,00	1 500,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 000,00	1 500,00	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00	0,00	
6616	Intérêts bancaires et sur opérat° de financement (escompte)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	27 900,00	147 000,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	300,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 600,00	97 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 000,00	50 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)		0,00	
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 600 603,28	1 053 216,96	
023	Virement à la section d'investissement		72 118,60	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	13 707,76	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:	13 707,76	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 707,76	72 118,60	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn.		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 707,76	72 118,60	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 614 311,04	1 125 335,56	

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 125 335,56
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	600,00	2 100,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	600,00	2 100,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 613 711,04	167 926,34	
74711	Emplois jeunes		0,00	
74718	Autres	133 840,00	-3 840,00	
74721	Participations statutaires	709 000,00	0,00	
74728	Autres subventions et participat	226 643,09	103 246,18	
74731	Participations statutaires	302 000,00	0,00	
74738	Autres subventions et participat		4 000,00	
74741	Communes membres du GFP	170 000,00	1 789,00	
74748	Autres communes	50 577,95	57 831,16	
74758	Autres groupements	5 400,00	0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	1 000,00	0,00	
74778	Autres subvent° communautaires		4 900,00	
7478	Autres organismes	15 250,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 614 311,04	170 026,34	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 614 311,04	170 026,34	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 614 311,04	170 026,34	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

955 309,22

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 125 335,56

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		2 500,00	
2051	Concessions et droits similaires		2 500,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	60 368,88	64 927,55	
2152	Installations de voirie		58 124,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		5 803,55	
2184	Mobilier	60 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	368,88	1 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 782 250,40	97 448,08	
2312	Agencements et aménagements de terrains	26 280,00	0,00	
2313	Constructions	2 533 162,12	26 950,00	
2314	Constructions sur sol d'autrui	221 943,78	70 498,08	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	864,50	0,00	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		0,00	
Total des dépenses d'équipement		2 842 619,28	164 875,63	
16	Emprunts et dettes assimilées	57 343,54	0,00	
1641	Emprunts en euros	57 343,54	0,00	
Total des dépenses financières		57 343,54	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 899 962,82	164 875,63	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
2313	Constructions		0,00	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 899 962,82	164 875,63	

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

189 700,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

1 912,84

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

356 488,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 461 448,94	92 757,03	
1321	Etat et établissements nationaux	38 828,42	0,00	
1322	Régions	967 866,58	17 875,00	
1323	Départements	1 387 435,50	1 772,00	
13241	Communes membres du GFP	42 387,84	73 110,03	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	24 930,60	0,00	
1328	Autres		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	304 806,12	0,00	
1641	Emprunts en euros	304 806,12	0,00	
1678	Autres emprunts et dettes		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		2 766 255,06	92 757,03	
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	191 613,31	
10222	F.C.T.V.A.	120 000,00	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		191 613,31	
Total des recettes financières		120 000,00	191 613,31	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		2 886 255,06	284 370,34	
021	Virement de la section de fonctionnement		72 118,60	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	13 707,76	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	420,00	0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	102,56	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 535,18	0,00	
28184	Mobilier	36,61	0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	9 613,41	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 707,76	72 118,60	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
2031	Frais d'études		0,00	
2033	Frais d'insertion		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		13 707,76	72 118,60	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 899 962,82	356 488,94	

+

RESTES A REALISER 2015 (10) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 356 488,94

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

		IV						
		A1						

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat' publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	164 875,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 875,63
Equipements municipaux (2)		164 875,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 875,63
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	164 875,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 875,63
RAR N-1 et reports	1 912,84	189 700,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 613,31
Total cumulé dépenses d'investissement	1 912,84	354 576,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 488,94
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	191 613,31	92 757,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 370,34
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	191 613,31	92 757,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 370,34

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	1 029 216,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 029 216,96
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	1 029 216,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 029 216,96
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	170 026,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 026,34
RAR N-1 et reports	955 309,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	955 309,22
Total cumulé recettes de fonctionnement	955 309,22	170 026,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125 335,56

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

		IV
		A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		1 912,84	354 576,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 488,94
Dépenses réelles		1 912,84	354 576,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 488,94
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	1 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 912,84
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 912,84
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	64 927,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 927,55
2152	Installations de voirie	0,00	58 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 124,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	5 803,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 803,55
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	287 148,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 148,55
2313	Constructions	0,00	216 650,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 650,47
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	70 498,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 498,08

RECETTES

Total recettes d'investissement		191 613,31	92 757,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 370,34
Recettes réelles		191 613,31	92 757,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 370,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	191 613,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 613,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	191 613,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 613,31
13	Subventions d'investissement	0,00	92 757,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 757,03
1322	Régions	0,00	17 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 875,00
1323	Départements	0,00	1 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 772,00
13241	Communes membres du GFP	0,00	73 110,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 110,03

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	1 029 216,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 029 216,96
Dépenses réelles		0,00	1 029 216,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 029 216,96
011	Charges à caractère général	0,00	632 798,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	632 798,51

IV - ANNEXES

IV

A1

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
60611	Eau et assainissement	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60622	Carburants	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	9 099,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 099,20
61521	Terrains	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	6 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 320,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	3 706,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 706,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6226	Honoraires	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
6228	Divers	0,00	549 340,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 340,81
6231	Annonces et insertions	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6237	Publications	0,00	19 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 250,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 172,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172,50
6255	Frais de déménagement	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6256	Missions	0,00	12 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00
6257	Réceptions	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	2 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 960,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	256 868,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 868,45
6218	Autre personnel extérieur	0,00	256,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256,50
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	149,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,61
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	3 797,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 797,14
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00	457,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457,81
64111	Rémunération principale	0,00	72 465,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 465,78
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	1 451,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451,30
64118	Autres indemnités	0,00	18 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 880,00
64131	Rémunérations	0,00	85 824,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 824,56
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	36 804,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 804,41
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	25 493,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 493,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	4 787,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 787,56
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6488	Autres charges	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	-8 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 950,00
6531	Indemnités	0,00	-12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
66	Charges financières	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		955 309,22	170 026,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125 335,56
Recettes réelles		955 309,22	170 026,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125 335,56
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	955 309,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	955 309,22
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	955 309,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	955 309,22
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes)	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	167 926,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 926,34
74718	Autres	0,00	-3 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 840,00
74728	Autres subventions et participat	0,00	103 246,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 246,18
74738	Autres subventions et participat	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	1 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 789,00
74748	Autres communes	0,00	57 831,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 831,16
74778	Autres subvent* communautaires	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	1 029 216,96	1 029 216,96
Dépenses de l'exercice	0,00	1 029 216,96	1 029 216,96
011 Charges à caractère général	0,00	632 798,51	632 798,51
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	256 868,45	256 868,45
65 Autres charges de gestion courante	0,00	-8 950,00	-8 950,00
66 Charges financières	0,00	1 500,00	1 500,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	147 000,00	147 000,00
RECETTES TOTALES (2)	955 309,22	170 026,34	1 125 335,56
Recettes de l'exercice	0,00	170 026,34	170 026,34
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	2 100,00	2 100,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	167 926,34	167 926,34
Restes à réaliser - reports	955 309,22	0,00	955 309,22
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	955 309,22	0,00	955 309,22

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	1 029 216,96
Dépenses de l'exercice	1 029 216,96
011 Charges à caractère général	632 798,51
012 Charges de personnel et frais assimilés	256 868,45
65 Autres charges de gestion courante	-8 950,00
66 Charges financières	1 500,00
67 Charges exceptionnelles	147 000,00
RECETTES TOTALES (2)	170 026,34
Recettes de l'exercice	170 026,34
70 Produits des services, du domaine et \	2 100,00
74 Dotations, subventions et participation	167 926,34

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SMI PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS

2016

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la collectivité	
Restes à réaliser - reports	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 912,84	354 576,10	356 488,94
Dépenses de l'exercice	0,00	164 875,63	164 875,63
Non individualisées en opérations	0,00	164 875,63	164 875,63
20 Immobilisations incorporelles	0,00	2 500,00	2 500,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	64 927,55	64 927,55
23 Immobilisations en cours	0,00	97 448,08	97 448,08
Restes à réaliser - reports	1 912,84	189 700,47	191 613,31
Non individualisées en opérations	1 912,84	189 700,47	191 613,31
001 Solde d'exécution de la section d'investis	1 912,84	0,00	1 912,84
23 Immobilisations en cours	0,00	189 700,47	189 700,47
RECETTES TOTALES (2)	191 613,31	92 757,03	284 370,34
Recettes de l'exercice	191 613,31	92 757,03	284 370,34
Non affectées aux opérations	191 613,31	92 757,03	284 370,34
10 Dotations, fonds divers et réserves	191 613,31	0,00	191 613,31
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	92 757,03	92 757,03

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
	354 576,10
DEPENSES TOTALES (2)	164 875,63
Dépenses de l'exercice	164 875,63
Non individualisées en opérations	164 875,63
20 Immobilisations incorporelles	2 500,00
21 Immobilisations corporelles	64 927,55
23 Immobilisations en cours	97 448,08
Restes à réaliser - reports	189 700,47
Non individualisées en opérations	189 700,47
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

Sous-fonction 02	
020	Administration générale de la
23 Immobilisations en cours	189 700,47
RECETTES TOTALES (2)	92 757,03
Recettes de l'exercice	92 757,03
Non affectées aux opérations	92 757,03
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	92 757,03

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SMI PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2016

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV	
A2.1	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé, partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					916 666,00									
1641 Emprunts en euros (total)					916 666,00									
CX08HBB012PR	C R C A M	27/12/2006		25/01/2008	160 000,00	F		4.05	4.05426		A	X	N	A-1
A2908423	CAISSE D'EPARGNE Provence-Alpes	15/07/2009		25/10/2013	500 000,00	F		3.26	2.86255		A	F	N	A-1
Contrat n° 9004	CDC RCP	09/12/2015		01/12/2017	256 666,00	F		0.0	0.0		A	F	N	A-1
Total général					916 666,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		460 659,72					57 343,54	20 441,72	0,00	6 413,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		460 659,72					57 343,54	20 441,72	0,00	6 413,36
CX09HBB012PR	N	0,00		110 659,72	10,58	F	4,05426		7 343,54	4 481,72	0,00	3 905,36
A2909423	N	0,00		350 000,00	6,33	F	2,86255		50 000,00	15 960,00	0,00	2 508,00
Contrat n° 9004	N	0,00		0,00	1,83	F	0,0		0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		460 659,72					57 343,54	20 441,72	0,00	6 413,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	2 100,00% 460 659,72					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			27/03/2012
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	27/03/2012
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	27/03/2012
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/03/2012
Linéaire	2184 Mobilier	10	27/03/2012
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	27/03/2012

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	189 700,47	D001 1 912,84	191 613,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		72 118,60	72 118,60
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		72 118,60	72 118,60
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	72 118,60	72 118,60

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	72 118,60	0,00	0,00	191 613,31	263 731,91

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	191 613,31
Ressources propres disponibles	263 731,91
Solde	V = IV - II (6) + 72 118,60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilés	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	BS	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 1 784 337,38
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS 2016

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV
B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
DGS cne de 10 000 à 20 000 habitants	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10	0	10	6	2	8
Attaché	A	5	0	5	3	0	3
CHARGE DE MISSION IPT	A	0	0	0	0	1	1
RAF LIFE	A	0	0	0	0	1	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif 2ième classe	C	2	0	2	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		14	0	14	6	7	13
CHARGE DE MISSION NATURA 2000	A	0	0	0	0	1	1
CHARGE DE PROJET LIFE	A	0	0	0	0	1	1
CHARGES DE MISSION	A	0	0	0	0	3	3
Ingénieur	A	8	0	8	3	0	3
CHARGE DE MISSION LEADER	B	0	0	0	0	1	1
ECONOME DE FLUX	B	0	0	0	0	1	1
Technicien	B	3	0	3	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique 2ième classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (f)		0	0	0	0	1	1
CHARGE DE MISSION EEDD	A	0	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		24	0	24	12	10	22

SM PARC NATUREL REG ALPILLES - 13 - SMG PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

BS

2016

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
CHARGE DE MISSION IPT	A	ADM	496	0,00	INTERPARC TOURI	CDD
RAF LIFE	A	ADM	496	0,00	LIFE	CDD
CHARGE DE MISSION EEDD	A	ANIM	411	0,00	EDUCATION	CDD
CHARGE DE MISSION NATURA 2000	A	TECH	425	0,00	NATURA 2000	CDD
CHARGE DE PROJET LIFE	A	TECH	496	0,00	LIFE	CDD
CHARGES DE MISSION	A	TECH	496	0,00	FORET ENVIR	CDD
CHARGE DE MISSION LEADER	B	TECH	395	0,00	PROG LEADER	CDD
ECONOME DE FLUX	B	TECH	407	0,00	CEP 2	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

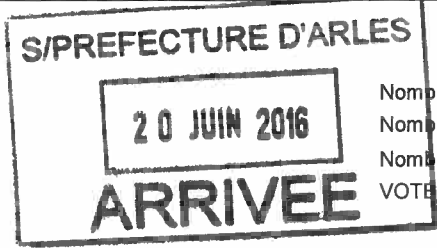
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2



Présenté par le Président,
 A Senas....., le 15 juin 2016
 Le Président,

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES : Pour : 15
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
 A Senas....., le 15/06/2016

Date de convocation : 9 juin 2016

Les membres du Comité syndical,

(Handwritten signatures of committee members)

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/06/2016, et de la publication le 20/06/2016

A St-Etienne-d'Arles le 20/06/2016
 Le Président,
Jean MANCIARD



SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.17	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.25	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.26	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.28	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.29	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.33	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.34	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.35	A4 - Etat des provisions	X	
p.36	A5 - Etalement des provisions	X	
p.37	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.38	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.39	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.40	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.41	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.42	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.43	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.44	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.45	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.49	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.50	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.51	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.52	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.53	C1 - Etat du personnel	X	
p.57	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.58	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.59	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.60	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.61	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.62	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.63	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES

20 JUIN 2016

ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-42

Objet : Demande de prolongation d'un an du programme LIFE des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que Le projet Life des Alpilles s'étale du 01/07/2013 au 31/12/2018 avec 43 actions à réaliser,
 - Que la Commission européenne, suite à sa visite de contrôle au mois de février a demandé un certain nombre d'ajustements face notamment à des actions qui ont pris du retard pour des raisons diverses,
 - Que la Commission européenne nous a informé de modifications à venir dans la gestion et le suivi de ces programmes au sein de cette instance et nous a conseillé, par sécurité, de demander une prolongation d'un an de la durée de mise en œuvre de notre projet, c'est-à-dire d'ouvrir la possibilité pour le parc de décaler la fin de réalisation du programme de décembre 2018 à décembre 2019,
 - Que la date pour déposer cette demande a été avancée soudainement (normalement elle peut être déposée au plus tard 3 mois avant la fin du projet) : la Commission européenne n'acceptera et ne signera plus de demande de prolongation après le 30 juin 2016,
 - Que cette disposition ne sera mobilisée que si le Parc en a un besoin réel et avéré, mais elle permet d'anticiper et de sécuriser la mise en œuvre du projet si le Parc rencontrait quelque difficulté que ce soit pour tenir le délai de 2018,
 - Que cette disposition suppose l'adoption d'un avenant à la convention initiale cadre qui unit la Commission européenne au Parc pour ce programme LIFE.
- Que ceci exposé, il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Syndical,


Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnière – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filippozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-43

Objet : Accompagnement des Communes vers 0 phyto en espaces verts et voiries



Monsieur le Président expose :

- Qu'initiée en 2015, l'action d'accompagnement des Communes pour le passage obligatoire à 0 phyto a permis de réaliser une formation pour les élus et techniciens des Communes en juin dernier.
- Que les Communes ont demandé alors à une poursuite de cet accompagnement.
- Que parallèlement, les Communes ont exprimé le souhait d'investir dans du matériel permettant de gérer autrement les espaces verts. Le financement à 80% de ce matériel par l'Agence de l'eau est possible à condition que les Communes aient d'abord réalisé un plan de désherbage. Ce plan est également financé par l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.
- Que fort de ce constat, le Parc se propose de réaliser un accompagnement individuel des Communes et de mutualiser les plans de désherbage afin de faciliter leur accès aux Communes et de réaliser des économies d'échelle. Cette étape permettra ensuite aux Communes d'acquérir leur matériel avec une aide de l'Agence de l'eau de 80%.
- Que pour l'accompagnement, le Parc se propose de déposer un dossier à l'Agence de l'eau financé à 80% et dont l'autofinancement sera assuré par le temps passé par le chargé de mission sur le projet. Montant sollicité : 7500 €.
- Que pour les plans de désherbage, le Parc propose de déposer un dossier unique à l'Agence de l'eau afin de financer un marché à bons de commande pour la réalisation des plans de désherbage des 7 Communes ayant répondu favorablement à cette option : Aureille, Eygalières, Lamanon, Maussane-les-Alpilles, Orgon, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence et Sénas. Montant sollicité : 78 000 €.
- Que les Communes s'engageront à prendre la part d'autofinancement (20%) de leur plan de désherbage par délibération.
- Que cette action permettrait de :
 - Faciliter le passage des Communes à une gestion de leurs espaces verts et voiries sans pesticide
 - Permettre aux Communes d'accéder à des aides financières pour cette transition
 - Porter une action visant à diminuer les impacts des collectivités sur la qualité de la ressource en eau
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,


Où l'exposé du Président,

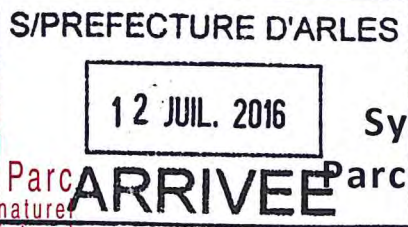
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- De conduire cette action d'accompagnement du Parc auprès de ses Communes
- De déposer une demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les deux axes de cette action
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Jean Mangion





Parc
naturel
régional
des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-44

Objet : Ordres de service passés aux marchés de travaux de la Maison du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que les travaux de la maison du parc ont démarré en mars 2015.
- Que ces travaux font l'objet d'un suivi très rigoureux du point de vue financier, comme du point de vue environnemental et technique.
- Que pour autant, à l'occasion des réunions de chantier hebdomadaire, ont été constatés différents aléas qui conduisent à la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage.
- Que ces prestations supplémentaires s'accompagnent systématiquement de recherche de moins value sur l'ensemble des lots de façon à minorer au maximum l'impact financier de ces prestations non comprises dans le marché initial.
- Que ces aléas peuvent également avoir une incidence sur la durée contractuelle du marché et nécessitent également une prise en compte par ordre de service.
- Que les ordres de service sont signés par le Président en cours de chantier, étant dit que toutes ces modifications seront portées dans un avenant général, par lot, en fin de chantier.
- Que ces prestations s'élèvent en plus value et en moins value aux montants suivants, par lots :

Lot 1, gros œuvre.

Plus-value : 17 634,35 € HT + 3 813 € HT

Moins-value : 11 553,60 € HT + 5 155,83 € HT

Montant de la PS : 4 737,92 € HT

Lot 3 : ossature bois.

Plus-value (plafonnée suite à négociation) : 15 736,15 € HT

Montant de la PS : 15 736,15 € HT

Lot 8 : cloisons, faux plafonds, doublages.

Plus-value : 2 268 € + 1 763,20 € + 1 592,80 €

Moins-value : 2 480 € + 1 710 + 212 €

Montant de la PS : 1 434 € HT

Lot 9 : Menuiseries bois

Plus-value : 450 € + 945 € + 9 375,60 €

Moins-value : 6 730, 64 € + 1166 20 €

Montant de la PS : 2 848, 76 € HT

Lot 13 : ascenseur

Plus-value : 1 180 € HT

Montant de la PS : 1 180 € HT

LOT	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHÉ	MONTANT DE LA PS DEDUCTION FAITE D'EVENTUELLES MOINS VALUES	MONTANT D'EVENTUELLES PS ACCORDEES PREALABLEMENT
1	VIVIAN	856 605,41 €	4 737,92 €	38 085, 08 €
3	MOUYSET	314 723,08 €	15 736,15 €	-
8	AVIAS	90 391,05 €	1 434 €	1 563, 78 €
9	A TEC	100 474, 50 €	2 843,76 €	-
13	SCHINDLER	24 300 €	1 180 €	-
TOTAL			25 931,83 €	

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- De prendre acte des ordres de service aux marchés attribués par le Comité syndical en décembre 2014 (délibération CS- 2014-57) et du montant total qui s'établit en une plus value de 25 931,83 €.
- De donner pouvoir au président de signer toute pièce utile à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

ARRIVES
SIBREFACTURE D'ARLES
LIBERATION DU COMITE SYNDICAL

20 JUIN 2016

SEANCE DU 15 JUIN 2016

ARRIVEE

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnière – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaillan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-45

Objet : Attribution de la marque Parc naturel régional des Alpilles au meublé de tourisme « Mas de la Chouette » à Saint Rémy de Provence

Monsieur le Président expose :

- Que le développement de la marque Parc naturel régional des Alpilles est une priorité de l'action du Parc en matière de valorisation et de promotion des activités touristiques durables.
- Que la Charte de la marque Accueil du PNR des Alpilles et les conventions associées ont été validées par le Comité syndical du 11 avril 2013.
- Que la Commission marque a été sollicitée pour examiner la candidature des meublés de tourisme du Mas de la Chouette situé à Saint Rémy de Provence.
- Que ce dernier, après avoir bénéficié du dispositif d'accompagnement du Parc proposé dans le cadre du volet deux de la Charte européenne du tourisme durable, a satisfait aux exigences du cahier des charges et de son contrôle par l'auditeur mandaté à cet effet.
- Que la Commission marque a émis un avis favorable à l'attribution de la marque.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- De permettre l'usage de la marque Accueil du Parc naturel régional des Alpilles à M. et Mme Goret.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

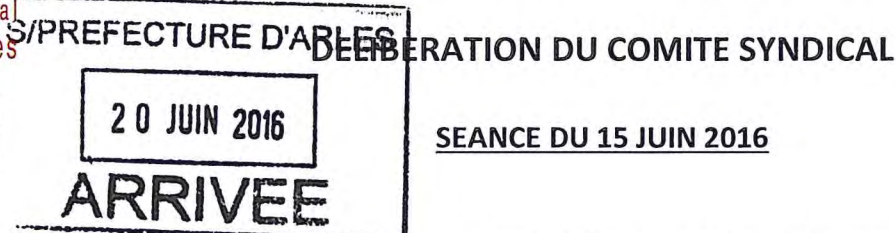
le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Fréze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-46

Objet : Attribution de la marque Parc naturel régional des Alpilles au Bureau des Guides Naturalistes



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

PRÉFECTURE D'ALPILLES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

20 JUIN 2016

SEANCE DU 15 JUIN 2016

ARRIVÉE

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-47

Objet : Attribution de la marque Parc naturel régional des Alpilles à Alpilles Aventures

Monsieur le Président expose :

- Que le développement de la marque Parc naturel régional des Alpilles est une priorité de l'action du Parc en matière de valorisation et de promotion des activités touristiques durables.
- Qu'Alpilles Aventures représentée par Swan Del Corso a candidaté à l'obtention de la marque Accueil du Parc pour sa sortie « Les Alpilles vues d'en haut ».
- Que cette sortie a répondu aux exigences du cahier des charges et de son contrôle par l'auditeur mandaté à cet effet.
- Que la commission marque a été sollicitée pour donner son avis sur cette candidature, et a émis un avis favorable à l'attribution de la marque.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

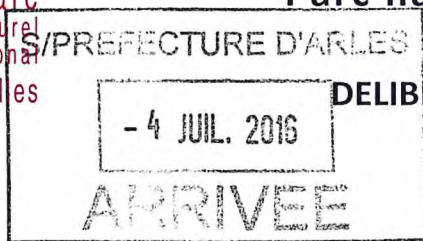
- Permettre l'usage de la marque Accueil du Parc naturel régional des Alpilles à Alpilles Aventures / Swan Del Corso.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaillan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-48

Objet : Modalités de positionnement du Parc sur les documents d'urbanisme et de planification territoriale

Monsieur le Président expose :

- Que la loi a donné aux Parcs naturels régionaux des responsabilités spécifiques en matière de prise en compte de la Charte dans les différents documents d'urbanisme et de planification. En résumé, la Charte est un document juridique de rang supérieur au SCOT et aux PLU et ces documents doivent être compatibles avec la Charte.
- Que le Parc a donc le statut de PPA dans ces procédures d'élaboration de documents de planification et est à ce titre consulté pour donner son avis. Faute de dispositif validé par les instances décisionnaires du Parc, son absence de positionnement institutionnel formel lui est préjudiciable : son avis est réputé favorable en cas de silence, même si une analyse technique est effectuée systématiquement à différentes étapes de la procédure.
- Que plusieurs réunions et échanges au sein du Bureau notamment au cours des années antérieures n'ont pas encore permis de s'accorder sur un cadre formel.
- Que les Communes sont soumises à diverses échéances à court terme (intégrer les exigences de la loi GRENELLE 2 avant le 31 décembre 2016, transformation des POS en PLU avant mars 2017 sous risque de caducité, compatibilité des PLU avec les SCOT avant fin 2019), de telle sorte qu'on assiste à une accélération des démarches d'élaboration sur le territoire du Parc et potentiellement, une quinzaine d'avis sollicitée auprès du Parc entre mi 2016 et mi 2017.
- Qu'il convient donc de se préparer à ces sollicitations et d'adopter un cadre d'interventions pour le Parc.
- Que le Bureau syndical saisi de cette question lors de sa séance du 8 juin a approuvé un dispositif de positionnement du Parc sur les documents d'urbanisme et de planification (PLU et SCOT) qui est donc proposé pour adoption au présent Comité syndical.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

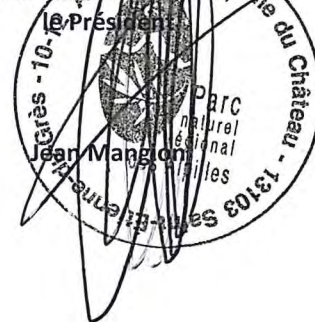
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- De donner mission à l'équipe technique d'analyser techniquement chaque document d'urbanisme (PLU, SCOT, Carte communale, ou autre document de planification)
- De doter le Parc d'un dispositif d'avis institutionnel formel, qui prévoit le mode opératoire suivant :
 - **La création d'une commission de travail ad hoc « PLU » composée des Co présidents des 6 commissions thématiques** : Agriculture, Tourisme, Connaissance et Vie du Territoire, Economie, Patrimoine Naturel et Aménagement du Territoire.
 - Il s'agit d'une commission mixte élus/techniciens du Parc.
 - Son champ de compétences est l'avis et le suivi des PLU et des SCOT du territoire et plus généralement des documents de planification territoriale.
 - Son rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical, accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans ces documents de planification (application des codes de l'environnement et de l'urbanisme).
 - Cette commission associe et travaille avec la Commune ou la collectivité concernée, en sa présence (élus, techniciens, Bureau d'études éventuellement).

- **La communication à toutes les Communes de l'information sur la mise en place de cette procédure** ainsi qu'au Pays et aux Intercommunalités, par le Président du Parc.
 - **La mise en œuvre immédiate de la démarche** et du mode opératoire, compte tenu des enjeux (de nombreux arrêts de PLU programmés d'ici fin 2016) **et l'intérêt commun à travailler le plus tôt possible avec la Commune** et avec le Pays pour le SCOT **sur la base du fonctionnement technique actuel, échange d'informations Commune/parc et recueil de documents** constitutifs de la démarche PLU engagée dans chaque Commune.
 - Le déclenchement de l'accompagnement du Parc dès que possible suivant la phase d'avancement du PLU : porter à connaissance, enjeux spécifiques, note de synthèse, ... ; établis par les services du Parc pour aider la Commune dans sa démarche.
 - **Des réunions de la Commission « PLU » au rythme de la procédure** : réunions PPA, arrêt des documents, ...qui aboutit systématiquement à un relevé de conclusions validé par les membres de la Commission.
 - **La transmission de ce relevé de conclusions au Bureau syndical** pour décision lorsque le Parc doit donner un avis motivé, au rythme de la procédure. **Le Bureau syndical est dans tous les cas de figure, l'instance décisionnaire.** Pour rappel, les Présidents des 6 Commissions thématiques sont systématiquement associés aux Réunions de Bureau.
- De donner au Bureau syndical mission du positionnement formel du Parc pour les documents communaux, et au Comité syndical pour les documents d'échelle supérieure, comme les SCOTs.
 - D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
 les jours, mois et an Susdits
 au registre suivant les signatures,
 pour extrait conforme,



Monsieur le Président expose :

- Que par délibération du Comité syndical de 2015, le Parc a approuvé la convention conclue entre le Pays d'Arles et les 2 Parcs naturels régionaux pour la mise en œuvre du programme LEADER.
- Que cette convention donne en effet un rôle particulier aux Parcs, en matière d'animation territoriale, de promotion de ce programme sur leur territoire, d'instruction des dossiers par les services des 2 Parcs.
- Que cet investissement particulier trouve sa reconnaissance dans le nombre de ses représentants au sein des comités de programmation du GAL.
- Que le Pays nous a fait connaître que depuis son adoption, un certain nombre de modifications a dû y être apporté : nombre de membres du comité de programmation, création d'un seul groupe de travail pour le suivi et l'évaluation, ...
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- D'approuver la nouvelle convention, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président



Jean Mangion



CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative à la gouvernance et l'animation du programme LEADER Pays d'Arles 2014 -2020

Entre

LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES, situé Couvent Saint-Césaire, Impasse des Mourgues, 13 200 ARLES, représenté par **Monsieur Michel FENARD**, Président par délibération n° 2015-034 du Comité Syndical du 27 novembre 2015 ;

Ci-après dénommé «le Pays d'Arles»

Et

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE, dont le siège est situé Mas du Pont de Rousty - Route des Saintes Maries de la Mer – 13 200 ARLES, représenté par **Monsieur Roland CHASSAIN**, Président par délibération n°1 du Comité syndical du 11 avril 2016 ;

Ci-après dénommé «le Parc de Camargue» ou «le PNRC»

Et

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES, dont le siège est situé 10-12 avenue Notre Dame du Château – 13 103 SAINT-ETIENNE-DU-GRES, représenté par **Monsieur Jean MANGION** par délibération n° 2016-01 du Comité syndical du 27 janvier 2016,

Ci-après dénommé «le Parc des Alpilles» ou «le PNRA» ;

D'autre part

Vu,

L'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création des syndicats mixtes, ainsi que les articles L. 5721-1 à L.5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les articles L. 333.1 à 4 et les articles R. 333-1 à 16 du Code de l'environnement, définissant les PNR et leurs champs d'application,

Le décret n° 2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de Camargue (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2004 portant création du Syndicat Mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue.

Décret du 30 janvier 2007 portant classement du parc naturel régional des Alpilles (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

Décret no 2007-673 du 2 mai 2007 portant diverses dispositions relatives aux parcs naturels régionaux et aux parcs nationaux ;

La loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue.

Considérant,

La vocation du Syndicat Mixte du Pays d'Arles de mettre en œuvre les conditions partenariales et la mobilisation citoyenne pour élaborer et suivre le projet de territoire en lien avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT). La compétence SCOT lui est transférée par les EPCI qui le composent et pour lesquels le Syndicat mixte en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision ;

La vocation du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue d'assurer la gestion du Parc et de mettre en œuvre les orientations de sa charte, et plus particulièrement de concilier sur son territoire de compétence la préservation de l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement des activités humaines. La mobilisation des acteurs et la mise en relation des partenaires sont au cœur de cette ambition ;

La vocation du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles d'assurer la gestion du Parc et de mettre en œuvre les orientations de sa charte, et plus particulièrement de concilier sur son territoire de compétence la préservation de l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement des activités humaines. La mobilisation des acteurs et la mise en relation des partenaires sont au cœur de cette ambition ;

La présente convention de partenariat adoptée dans sa version initiale par :

- délibération n°CS-2015-31 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Alpilles du 02 juin 2015, portant adoption de la convention de partenariat entre les deux parcs et le Pays.
- délibération n°15 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue du 07 juillet 2015, portant adoption de la convention de partenariat entre le Pays d'Arles et les Parcs Naturels Régionaux de Camargue et des Alpilles ;
- délibération n°2015.030 du Comité Syndical du Pays d'Arles du 25 septembre 2015 portant adoption de la convention de partenariat établie entre le Pays d'Arles et les Parcs Naturels Régionaux de Camargue et des Alpilles ;
- délibération n°2015-042 du Comité syndical du 27 novembre 2015, portant autorisation d'adopter la convention LEADER liant le Conseil Régional de PACA (Autorité de Gestion), l'Agence de Services et de Paiement (Organisme Payeur) et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles (structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Pays d'Arles) ;

Les clarifications apportées par l'Autorité de gestion à partir du deuxième semestre 2015 sur le circuit de gestion en lien avec les nouvelles responsabilités du GAL Pays d'Arles.

Les modifications apportées à la première version de la Convention de Partenariat, en lien avec le Comité de Programmation, notamment :

- la mise en place d'un groupe de travail unique «suivi et évaluation» au sein du Comité de programmation qui aura pour rôle le suivi global du dispositif,
- l'ajout d'un membre public, représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui porte le nombre de membres publics titulaires à 11 et par voie de conséquence le nombre de membres privés titulaires à 12.

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 : CONTEXTE

LEADER signifie «Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale» et correspond à un mode de gouvernance spécifique qui a fait l'objet de quatre programmations communautaires.

LEADER constitue la mesure 19 du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) 2014-2020.

Il repose sur une stratégie intégrée multi-sectorielle de développement, associant des aspects innovants.

Il mobilise au sein du GAL (Groupe d'Action Locale) les acteurs publics et privés du territoire sélectionné.

Le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) 2014-2020 est renforcé dans sa mise en œuvre par l'élargissement du dispositif LEADER à la mobilisation financière de tous les autres Fonds du Cadre Stratégique Commun (FEDER, FEADER, FSE, Fonds de Cohésion, FEAMP).

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la mise en œuvre de LEADER 2014-2020 a été réalisée via un appel à manifestation d'intérêt, lancé le 30 juin 2014. Dans ce cadre, le Pays d'Arles en collaboration étroite avec les PNRs des Alpilles et de Camargue a élaboré et déposé un dossier de candidature.

Cette nouvelle candidature partenariale traduit la volonté des trois territoires de projet, de poursuivre une démarche cohérente engagée dans un premier programme LEADER 2007-2013. Les partenaires partagent la même volonté d'associer la société civile à la vie du territoire.

Au-delà des collaborations déjà engagées pour élaborer conjointement des projets et stratégies à l'échelle du Pays d'Arles, tels que le SCOT, la Charte agricole, le Schéma de services et d'accès aux services, le Plan Climat Énergie Territorial, LEADER contribuera à renforcer la participation active des forces vives en mettant en synergie les actions en cours et à venir. Il permettra d'élaborer des réponses en harmonie avec la politique de développement de chacun des partenaires.

Cette mutualisation de compétences répond à une volonté forte de développer et d'aménager le territoire de manière cohérente tout en réalisant des économies d'échelle. À cet effet, la complémentarité des trois structures, effective dès l'élaboration du dossier de candidature sera poursuivie dans la mise en œuvre et la gouvernance du programme.

Article 2 – OBJET

Dans la perspective du conventionnement LEADER qui interviendra avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'autorité de gestion, et le Syndicat mixte du Pays d'Arles, les partenaires impliqués dans la gouvernance et l'animation du programme, décident par la présente convention d'affirmer leur coopération et s'accordent sur leurs rôles et missions respectives.

Article 3 – LES ENGAGEMENTS MUTUELS

Parcs et Pays :

- désignent au sein de leur Comité syndical respectif des élus titulaires et suppléants pour siéger au Comité de programmation,
- adoptent par délibération de leur instance, la composition du Comité de programmation, lors de son installation et après chacune de ses révisions,
- co-animent l'équipe territoriale,
- co-pilotent l'organisation et l'animation du forum annuel LEADER,
- associent leurs instances citoyennes, Conseils de parcs et Conseil de développement, à la construction et au développement du dispositif, à la communication, l'évaluation, la sensibilisation auprès de la population...

Article 4 – MOBILISATION DES ACTEURS ET GOUVERNANCE DU GAL LEADER PAYS D'ARLES

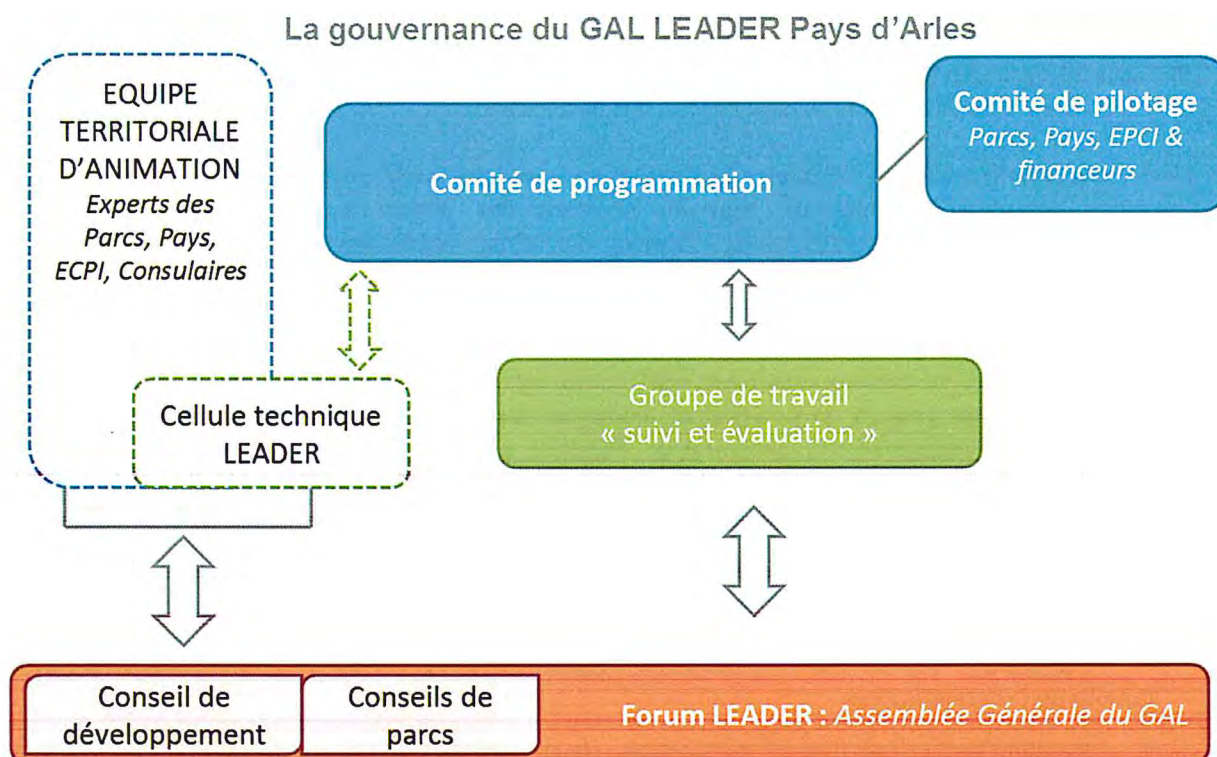
Le Syndicat mixte du Pays d'Arles, en qualité de Chef de file du LEADER 2014-2020 porte le programme au titre de la cohérence territoriale. La gouvernance est coordonnée en partenariat avec les Parcs de Camargue et des Alpilles.

Cette organisation s'appuie sur une coopération éprouvée dans la réalisation de projets majeurs pour le territoire. Elle répond, d'une part à une montée en responsabilité des GALs, attendue par la Commission européenne pour cette nouvelle génération de programme, et d'autre part, à l'élaboration et l'animation de la candidature Leader 2007/2013, conduites conjointement entre Parcs et Pays, qui ont permis de conforter les partenariats entre les trois structures de projets et d'affirmer les articulations.

Les trois partenaires s'engagent dans une approche mutualisée de leurs compétences au service de la stratégie du programme. Leurs équipes d'experts thématiques seront réunies au sein de l'Equipe territoriale d'animation. Ainsi, la Cellule technique bénéficiera d'un véritable réseau d'experts pour étoffer leur avis, mettre en réseau les acteurs, développer la dimension collective des projets...

Le schéma ci-après met en évidence la gouvernance du GAL LEADER Pays d'Arles. Il précise l'articulation entre les différents acteurs impliqués dans la mobilisation et la mise en œuvre du programme en terme de :

- pilotage
- expertise
- accompagnement



Article 5 – LES INSTANCES DU GAL

Article 5 -1 - PILOTAGE :

Le **Comité de Programmation** a une place centrale dans le processus d'animation et de décision du GAL. Il est régulièrement informé des projets en cours d'instruction et en phase de réalisation. Il s'appuie pour ce faire sur un dispositif renforcé d'animation du programme.

Il est facilement mobilisable en groupe de travail, notamment pour assurer le suivi de la programmation. Il décide des appels à proposition et appels à projet.

Il examine et vote les dossiers de chaque porteur de projet.

Cette instance respecte les principes énoncés dans l'appel à manifestation d'intérêt LEADER qui reposent sur un partenariat public / privé. Avec un total de 23 membres titulaires et autant de suppléants : 12 acteurs privés et 11 élus. Il se réunira a minima 4 fois par an.

Les membres privés du Comité de Programmation peuvent être issus des Conseils de Parcs et du Conseil de Développement du Pays.

CIBLES COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION	
Collège public (11)	Collège privé (12)
PAYS D'ARLES (1)	
PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE (2)	experts en agriculture
PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES (2)	experts en tourisme
ACCM (1)	experts en service/entreprises
CCVBA (1)	experts en Développement durable/Valorisation de la ressource
TERRE DE PROVENCE (1)	experts de l'économie et de l'emploi
CCI (1)	experts artisanat/bâtiment
CA13 (1)	experts généralistes
CMA (1)	

La liste complète des membres du Comité de programmation est soumise et validée par les Comités Syndicaux du Pays d'Arles et des Parcs.

Les financeurs sont invités permanents au Comité de programmation, à ce titre, ils sont représentés par un élu et un technicien référent.

Le Comité de pilotage

Il se réunit deux fois par an et associe au pilotage et à l'orientation du programme : les présidents et directeurs des Parcs, du Pays, des EPCI, le Président du GAL ainsi que du Président et du technicien référent des financeurs et plus particulièrement du Conseil régional.

Il est animé par le binôme Président et Directeur du Pays.

Il réalise une analyse stratégique de la vie du programme et propose au Comité de programmation des orientations sur la consommation de la maquette.

Il propose des stratégies en termes de coopération.

Il précise la feuille de route de l'équipe territoriale d'animation et de la cellule technique.

Il suit et évalue la présente convention.

Article 5 - 2 – GESTION DU PROGRAMME ET ACCOMPAGNEMENT

Le Pays d'Arles, en tant que structure porteuse assure la gestion et l'administration du programme et porte la responsabilité juridique et financière dans sa mise en œuvre en lien avec les nouvelles missions que lui confie l'Autorité de gestion.

La Cellule technique Leader

Premier accueil du porteur de projet, elle informe, conseille, analyse et suit le projet dans ses diverses phases.

En lien étroit avec l'équipe territoriale d'animation, elle prospecte de nouveaux porteurs de projets.

Elle organise les séances du Comité de programmation et les forums.

Elle prépare et met en œuvre la stratégie de communication et l'évaluation du programme sur décision du Comité de programmation.

Elle assure le lien avec les financeurs et participe aux réseaux inter-Gal.

Elle rédige les appels à proposition et appels à projet validés par le Comité de programmation.

Elle est composée d'un :

Un chef de projet, encadre la démarche et garantit le respect des procédures. Il définit les outils de suivi pour les animateurs, les gestionnaires et les porteurs de projets dans le respect des procédures et en lien avec la piste d'audit. Son rôle en début de programmation sera d'accélérer la mise en place du programme alors qu'en fin de programmation il suivra plus particulièrement la remontée des dépenses.

Un animateur à temps complet entre 2015 et 2021. Pro-actif, il ira au-devant des projets/bénéficiaires en activant les réseaux.

Un gestionnaire à temps complet sera recruté entre 2015 et 2022, il assurera le lien sur l'ensemble de la programmation. A partir de 2020, un appui à la gestion pourra être envisagé et permettra d'apporter une aide dans la gestion des procédures administratives et de paiements.

Article 5 – 3 - EXPERTISE

Équipe territoriale d'animation

Cette instance est composée des techniciens « experts » des EPCI, des Parcs et du Pays, et au besoin des chambres consulaires, sollicités en fonction des thématiques traitées par les projets. Ainsi, la Cellule technique d'animation peut s'appuyer sur un véritable réseau constitué, dans une dynamique d'amélioration du processus d'accompagnement afin d'atteindre le cadre de performance et le niveau d'exigence des critères de sélection définis par le Comité de Programmation.

Elle analyse notamment les projets au regard de leur pertinence et de leur complémentarité à la stratégie de territoire.

Elle met en relation des projets déjà existants, participe à des réseaux inter gal pour activer la coopération.

Chacun des membres contribue à mettre en œuvre au sein de ses propres instances les conditions d'information et de sensibilisation des porteurs de projet en lien avec la cellule technique.

Elle participe aux choix techniques sur la communication : cibles, méthodes... et participe à sa mise en œuvre, elle relaie l'information auprès de réseaux d'acteurs socioprofessionnels.

Elle pilote l'animation des forums et autres séances de sensibilisation...

Un Forum annuel

Il rassemble les diverses composantes du GAL LEADER Pays d'Arles, porteurs de projets, financeurs, techniciens, citoyens intéressés ... et fait le bilan de l'année écoulée.

Il ouvre de nouvelles perspectives, de nouvelles réflexions en mobilisant des intervenants extérieurs.

Il dresse des pistes de réflexions à creuser pour l'année à venir : en terme de projets à faire émerger, de communication, de coopération...

Articles 6 – LA COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ANIMATION

La stratégie de communication mobilise les outils des partenaires du programme notamment sites internet et news letters. Une plaquette d'information et des affiches pour les espaces d'accueil, des kakemonos pour les manifestations publiques sont proposées aux animateurs, experts et prescripteurs engagés dans la mise en œuvre du programme LEADER.

Articles 7 – SUIVI ET EVALUATION

Un bilan de la période écoulée sera proposé une fois par an dans le cadre d'une séance du Comité de pilotage. Il permettra d'examiner la mise en œuvre des engagements respectifs pour l'année à venir.

A l'issue de ce bilan, un avenant à la présente convention pourra être rédigé pour préciser, le cas échéant, les articulations envisagées pour la mise en œuvre de nouveaux projets par les trois structures.

Article 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au terme du programme LEADER 2014-2020.

Article 9 : RENONCIATION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention. La dénonciation si elle devait avoir lieu, interviendra avec un effet immédiat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élections de domicile en leur siège respectif.

Fait à Arles, le 2016, en trois exemplaires.

Le Président du Syndicat mixte
du Pays d'Arles

Le Président du
Parc naturel régional de
Camargue

Le Président du
Parc naturel régional des
Alpilles

Monsieur Michel FENARD

Monsieur Roland CHASSAIN

Monsieur Jean MANGION



Parc
naturel
régional
des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

SPREFECTURE D'ARLES
20 JUIN 2016
ARRIVEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnère – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaillan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-50

Objet : Modification de l'Ordre du jour

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à une modification de l'Ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier « Camping du Devenson (Mouriès) : Point sur le contentieux en cours ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

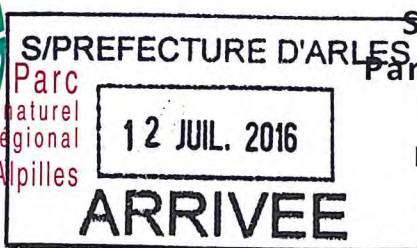
Décide :

- D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier « Camping du Devenson (Mouriès) : Point sur le contentieux en cours ».
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
Not pour extrait conforme,
le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Héléne Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriers (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnière – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aurville, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-51

Objet : Camping du Devenson (Mouriers) : contentieux en cours

Monsieur le Président expose :

- Que le Parc a été convoqué pour le 24 juin 2016 en qualité de partie civile devant le tribunal correctionnel de Tarascon dans l'affaire qui l'oppose à M. Pascal PETIT, propriétaire du camping du Devenson.
- Que ce contentieux a été ouvert au civil et au pénal suite à un aménagement sans autorisation du camping du Devenson de nature à porter atteinte de façon irréversible à l'environnement et au paysage des Alpilles qui font la renommée du Parc.
- Que ce contentieux a été initialement ouvert par la Commune de Mouriès à laquelle s'est associé le Parc par décisions successives de son Bureau syndical en mai 2012 puis novembre 2013.
- Que les infractions commises par le Camping du Devenson sont de nature à porter préjudice au Parc naturel régional, lequel a subi des préjudices tant matériel tenant l'atteinte portée au travail du Parc, que moral tenant l'atteinte à l'image du Parc, qu'environnemental tenant les atteintes portées aux paysages remarquables protégés sur lesquels ont eu lieu les travaux d'aménagement, sans autorisation.
- Que la Commune de Mouriès a fait connaître au Parc son intention de ne pas donner suite au pénal mais de poursuivre l'action au civil.
- Que dès lors, la question de la poursuite de l'action du Parc au pénal se pose, en l'absence de la Commune directement impactée dans ce dossier.
- Que ceci exposé, le Président étant sorti de la salle, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président;

Après en avoir délibéré, selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	12	3	15

Sur les suffrages exprimés :


Nombre de voix		
Pour	Contre	Abstention
37	0	1

En exercice : 64
Votants : 38

Décide :

- Au regard de la décision de la Commune de Mouriès, d'interrompre la démarche au pénal sur ce dossier, de mettre également un terme à l'action du Parc au pénal sur ces aménagements sans autorisation et ce malgré les préjudices subis par le territoire et la structure de gestion du Parc.
- D'autoriser le Président à faire savoir au Procureur et au Président du tribunal correctionnel de Tarascon que le Parc n'entendait plus se porter partie civile dans cette affaire.
- De donner pouvoir au président de signer toute pièce utile à l'exécution de la présente décision.

Fait et déposé
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

Le quinze juin de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Edmond Pons à Sénas, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture, Guy Robert – Maire d'Orgon, Jean-Michel Pugnière – Comptable public du Parc naturel régional des Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Nicolas Sadaïllan – Conseiller municipal de Sénas, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Anne-Catherine Privat-Madelin - Chargée de mission du Parc, et Corinne Rolland – Secrétaire du Parc.

Etaient absents excusés :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2016-52

Objet : Réalisation de garennes dans le cadre du programme LIFE : demande de subvention auprès du Conseil régional

Monsieur le Président expose :

- Que le programme Life des Alpilles prévoit, dans son action C.6, la construction de 14 ensembles de 5 garennes (1 garenne principale clôturée et 4 garennes satellites) pour un relâcher de lapins (renforcement des populations) sur six Communes (six sociétés de chasse) pour un **budget prévu de 68 166 € H.T.**
- Qu'un premier marché relatif à la réalisation de ces 14 ensembles de 5 garennes a été déclaré sans suite pour motif économique (la proposition de prix la moins élevée était supérieure de 77 % du budget initial).
- Que dans la mesure où les dépenses réalisées pour cette construction nous permettent d'atteindre le seuil des dépenses demandé par la Commission européenne pour le deuxième versement de la subvention (lié au rapport intermédiaire prévu fin septembre 2016), un nouveau marché, différent du précédent a été lancé (les clôtures des garennes principales ayant été sorties du marché; cahier des charges adapté) afin de réaliser les constructions de garennes en été 2016. Ce marché a été attribué à trois sociétés différentes et un prestataire pour de la fourniture de terre pour **un montant total de 53 821.8 € H.T.**
- Que les clôtures, d'un coût estimatif de 40 000 €, font l'objet d'un marché supplémentaire ce qui correspond également mieux aux exigences techniques et la possibilité de solliciter des entreprises différentes de celles de la construction des garennes.
- Qu'après analyse des offres du second marché sur la construction des garennes, il s'avère que le coût pour la construction des garennes sans clôtures reste encore élevé.
- Que le choix du type de garenne retenu (garenne constituée de souches et de terre) pour la construction suit les préconisations de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) décrites dans le « Plan de gestion Perdrix rouge et Lapin de garennes » (action A.4, Life des Alpilles). Cette construction est plus respectueuse de l'environnement et plus adaptée à la biologie de l'espèce que le modèle prévu initialement au montage du projet mais aussi plus onéreuse.
- Qu'il est à noter que cette action était à l'origine à la charge du G.I.C qui, par voie d'avenant, s'est dégagé de celle-ci. Cette démarche engendre pour le parc des dépenses supplémentaires en termes de masse salariale et de frais de déplacement pour l'exécution de ces constructions.
- Qu'une partie du solde du budget servira à régler les charges de personnel et les frais divers initialement à la charge du GIC.
- Qu'à ce jour, il nous manque entre 30 000 et 35 000 € pour financer la construction des clôtures des garennes principales.

	Budget prévu au montage du dossier Life des Alpilles en € H.T.			Budget prévisionnel réajuté au 15/06/2016 en € H.T.			Ecart budgété / prévisionnel réajuté
	Prestataire pour construction	Main d'œuvre chargés mission PNRA	Total budgété	Prestataire pour construction	Main d'œuvre chargés mission PNRA	Total prévisionnel	
Construction garennes	54 166,00	0,00	54 166,00	53 821,00	5 000,00	58 821,00	-4 655,00
Construction clôtures	14 000,00	0,00	14 000,00	45 000,00	5 000,00	50 000,00	-36 000,00
Totaux	68 166,00	0,00	68 166,00	98 821,00	10 000,00	108 821,00	-40 655,00

- Que nous allons solliciter le Conseil Régional pour obtenir une subvention d'investissement équivalente aux 80 % H.T. du montant de la construction de ces clôtures, soit 36 000,00 € (80 % de 45 000 € TTC)
- Que ceci exposé, il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser le Président à demander une subvention d'investissement au Conseil Régional de 80 % du montant H.T. du montant de la construction des clôtures pour les ensembles de garenne.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et années
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme

